

**Mairie du 8<sup>e</sup>**

**VILLE DE LYON**

**arrondissement**

**Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

**10 janvier 2023**

Le mardi 10 janvier 2023 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 02 janvier 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

### **APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : AUZAL Jean-François, AZCUÉ Mathieu, BACHA-HIMEUR Samira, BÉCART Hubert, BACHER Constantin, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL-CHALIER Louise, COHADE Christophe, COUDER Cécile, DEL Fanny, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, EVA Anne-Rose, GIRAULT Jean-Luc, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, PRIETO Philippe, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, ZDOROVZOFF Sonia.

**Excusés pouvoir** : FERRARI Laura, GUELPA-BONARO Philippe, PELAEZ Louis, SY Mamadou, VALLA Angélique.

**Excusés** : GOUST Victoire.

**Absents** : JENN Emmanuelle.

Conseil d'arrondissement

Mardi 10 janvier 2023



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement



**M. LE MAIRE.** - Nous accueillons ce soir, à notre premier Conseil d'arrondissement de l'année, une classe d'élèves de STMG 2 du lycée Lumière. Nous vous souhaitons la bienvenue.

**Désignation du Secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.** - Je vous propose de désigner secrétaire de séance M. Constantin BACHER ici présent. Y a-t-il des objections ? (*Aucune*). M. BACHER, vous êtes secrétaire de séance, vous pouvez faire l'appel.

*(M. BACHER procède à l'appel)*

**Vœux du Maire au conseil**

**M. LE MAIRE.** - Merci. Avant d'entamer le début de ce Conseil, je voudrais avoir une pensée particulière pour la maman et sa famille, la maman d'une jeune fille qui s'est dramatiquement donnée la mort en fin d'année. Je voulais juste, ici, avoir une pensée particulière pour cette mère de famille et sa famille.

Mes chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement, je vous présente à l'occasion de ce premier conseil d'arrondissement de l'année 2023 mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite, ainsi qu'à vos familles et à vos proches.

J'aurai l'occasion de revenir, ce vendredi, sur quelques éléments du bilan de l'année écoulée et de ce début de mandat, à l'occasion de notre première cérémonie des vœux depuis le début du mandat. Elle se tiendra, comme vous le savez, à la Maison de la Danse, dans un format un peu plus réduit que par le passé puisqu'on a souhaité avoir un deuxième temps de vœux aux habitants qui, lui, se tiendra le 21 janvier, place Général André, à partir de 16 heures, et l'ensemble du Conseil y est bien entendu convié.

Mais je tiens quand même ici à dresser un rapide bilan de l'année écoulée. 2022 aura été, avant tout autre chose, une année de concertation sur un certain nombre de projets. Je vous les cite rapidement : le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière, bien entendu, de la place du Bachut, de l'espace Dumont, l'aménagement du jardin Schwartz, le tracé des Voies Lyonnaises, la ZFE, mais aussi la formidable mobilisation autour du budget participatif qui va permettre à 13 projets de voir le jour dans chacun des quartiers de notre arrondissement, et c'est plus de 1,8 M€ qui vont ainsi être investis et qui ont été décidés par les habitants du 8<sup>e</sup>. Et puis enfin, le très fort engouement autour de l'appel à projets lancé par la Ville de Lyon avec le C40 pour penser l'avenir du site de la tour du CIRC.

2022 aura aussi été marquée par le lancement de grands chantiers : évidemment, le plus gros chantier du mandat, celui de l'îlot Kennedy dont nous regarderons tout à l'heure le petit film – pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore vu, je tenais à vous le montrer –, la construction du complexe sportif avec piscine, le groupe scolaire, et puis les ateliers de la Maison de la Danse ; mais aussi le début du chantier Pasteur – l'école Pasteur est maintenant démolie –, qui vise une reconstruction complète de ce groupe scolaire avec l'antenne du conservatoire, les locaux d'EbulliScience et puis le pôle sportif et culturel.

2022 aura aussi été une année à hauteur d'enfants : la poursuite du plan d'apaisement des abords des écoles Charles Péguy, Anne Sylvestre, le groupe scolaire Termier mais aussi le parvis du lycée Monplaisir la Martinière, et la création du Conseil d'arrondissement des enfants qui a permis aux enfants de proposer et de réaliser de beaux projets tout en travaillant l'exercice de la citoyenneté.

Nous avons poursuivi notre travail en faveur d'un arrondissement plus respirable avec les projets Nature en ville et l'augmentation des zones débitumées, le travail sur les cours nature dans les écoles, le second verger urbain au parc Saint-Nestor et l'augmentation des aménagements cyclables et des traversées piétonnes sécurisées.

2022 aura aussi été une année de justice sociale, nous nous y étions engagés, et depuis septembre dernier, la première entreprise à but d'emploi du territoire zéro chômeur de longue durée a ouvert ses portes. Elle compte 13 salariés et va, au courant de cette année, en embaucher 25 de plus.

Mais nous ne pouvons parler du 8<sup>e</sup> sans parler de notre action envers les personnes les plus fragilisées, les plus en difficulté. Il s'agit du travail fait sur le logement en lien avec la Métropole, les Maisons de la Métropole et l'adjoint ici présent, Mathieu AZCUÉ, et sur la poursuite d'un rythme de construction dans notre arrondissement qui reste important. Qu'il s'agisse de l'aide à nos seniors avec cette année, plus de 400 colis de Noël distribués aux seniors non imposables, soit 150 de plus que les années passées, ce qui est en soi une bonne et une mauvaise nouvelle, ça peut être un indicateur d'une précarité plus importante mais aussi de plus d'habitants qui en ont profité. Qu'il s'agisse aussi de la Nuit de la solidarité – et merci à tous les élus qui y ont participé –, de la mise en place du baromètre du non-recours, du lancement de la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation, du projet d'implantation de *tiny houses* à destination des personnes en exil avec le foyer Notre-Dame des Sans-Abri, mais aussi de la collecte de couvertures, de protections menstruelles, de dons pour les réfugiés d'Ukraine, de l'accueil des mineurs non accompagnés au gymnase Dargent et de la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation, je l'ai dit, dans le quartier de La Plaine Santy.

L'année écoulée a également connu une redynamisation culturelle avec un total renouveau à la tête de nos institutions culturelles : Irène JACOB à la présidence de l'Institut Lumière et de son festival, Tiago GUEDES à la tête de la Maison de la Danse et de la Biennale, Matthieu LOOS et Amélia BOYET à la tête du Ciel, le théâtre du 8<sup>e</sup>, et Cécile CAPELLE à la tête du Musée urbain Tony Garnier. C'est une nouvelle force pour notre arrondissement, à tous je leur souhaite bien entendu la bienvenue sur notre territoire. La vie culturelle, événementielle et associative est restée extrêmement forte dans le 8<sup>e</sup>, avec notamment les nombreuses activités dans le cadre du Festival Tout l'monde dehors, du festival Acordanse, de jazz sur la route de Vienne, de la Brise de la Pastille dans le quartier des États-Unis, les cinés en plein air place Ambroise Courtois, l'œuvre Beacon dans le cadre de la Fête des Lumières qui a connu un énorme succès dans le parc de l'Institut Lumière, la place à l'été, la Voie est libre, le bal populaire du 12 juillet dernier ou encore le Festival de Noël place du Bachut, pour ne citer que ceux-là.

Nous avons également franchi un pas, en 2022, dans la redynamisation de nos cœurs de quartier, avec la création de l'Association des commerçants du quartier des États-Unis et le travail en cours avec les commerçants du Bachut qui organisent prochainement une assemblée générale constitutive.

Pour être un peu plus exhaustif dans mon bilan, je me dois aussi de vous parler du sport, avec la création de sections féminines dans tous nos clubs sportifs de l'arrondissement, l'augmentation des subventions à plusieurs clubs, merci à Augustin PESCHE pour le travail fait dans ce domaine.

Et puis enfin, une année d'actions en faveur de la tranquillité publique, une attente bien entendu très forte de nos habitants. Nous avons dernièrement avec le procureur de la République tiré le bilan d'une année de mise en œuvre du rappel aux obligations légales et citoyennes : 37 procédures en un an avec 28 rappels prononcés, dont deux pour des mineurs en lien avec la PJJ, 73 % de ces procédures sont liées à des questions de salubrité publique. Mais au-delà de cela, nous avons également mis fin aux fêtes les soirs des week-ends sous la halle du marché des États-Unis, et continuons à lutter contre le marché illégal extrêmement compliqué à endiguer. Nous avons réuni, dans chacun des six quartiers, l'ensemble des acteurs dans le cadre des points de prévention de quartier, et c'est aussi plus de 1 700 verbalisations dressées en 2022 grâce à la mise en place de la vidéo-verbalisation. Une action de prévention des vols à la tire a été conduite en lien avec la PN et la PM, les contrôles renforcés des commerces ouverts la nuit pour lutter contre la vente d'alcool et les nuisances occasionnées ont été et continuent d'ailleurs d'être conduits.

Nous avons enfin poursuivi également notre travail de prévention envers les jeunes, en réactivant les réunions du GTSI, du Groupe de Traitements des Situations Individuelles.

Je ne vais pas ici vous faire le détail de ce qui va se passer en 2023, mais je veux juste en évoquer les axes forts du travail à venir cette année : la poursuite des grands chantiers, l'îlot Kennedy, l'école Pasteur, la tour du CIRC ; la construction de l'EAJE Dumont, enfin l'aménagement plutôt, qui comptera de nouveaux berceaux afin de répondre aux besoins des familles du quartier Grand Trou ; l'avancement des projets urbains et le renouvellement du contrat de ville ; la démolition de la barre Santy, le début de la démolition de la barre Santy ; les bâtiments AN et I de Mermoz ; la rénovation des bâtiments D et E, l'aménagement des espaces urbains sur Mermoz et sur Stéphane Coignet ; le dévoilement des esquisses de l'avenue des Frères Lumière, de la place du Bachut, du jardin Schwartz et de l'espace Dumont ; la poursuite de la Rue des Enfants avec la végétalisation des cours de Péguy et Giono ; la concertation à venir sur Fournier ; une attention particulière sur le quartier des États-Unis avec le lancement d'un travail avec l'ensemble des acteurs du quartier ; la poursuite du rappel aux obligations légales et citoyennes ; le lancement du CLSPD dès janvier, lancement d'un plan propreté également ; la poursuite du travail envers les plus fragiles, les seniors, le développement des Maisons de santé ; la première Fête du sport du 8<sup>e</sup> portée par l'Offisa 8, un travail important avec l'ASVEL féminin, fierté de notre arrondissement ; et puis le développement des animations de quartier et du travail avec les commerçants. La liste, bien sûr, est encore longue de ce qui nous attend cette année. Vous le voyez donc, nous avons pris des engagements devant les habitants de notre arrondissement et nous les mettons en œuvre.

Une nouvelle fois pour conclure, je veux vous souhaiter une très bonne année et une très bonne année de travail au service des habitants et des habitantes du 8<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie.

Quelles sont les demandes d'intervention ? M. COHADE, je note, M. MOURIER, M. PRIETO.

M. COHADE, je vous donne la parole.

### **Déclaration liminaire des groupes politiques**

**M. COHADE.** – Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens.

En ce début d'année, nous présentons nos vœux pour la nouvelle année, mais c'est aussi l'occasion de regarder dans le rétroviseur, également pour nous élus Progressistes et Républicains, de saluer le travail de ceux et celles qui font fonctionner notre mairie et notre Métropole. En premier lieu je pense à Mesdames et Messieurs les agents de la Ville, de la Métropole, merci pour votre investissement sans faille pour le service public. Je ne peux pas évoquer les agents de la Ville et de la Métropole sans parler de notre huissier, Gilles GATTO, qui va prendre sa retraite prochainement, après 37 années de service dans notre mairie et dans notre arrondissement. Un bel exemple, merci à toi, Gilles.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE.** - On fera les applaudissements quand Gilles sera là bien entendu.

**M. COHADE.** - Mais également au travers des agents de nos collectivités, c'est l'ensemble des agents de la fonction publique, d'État, territoriale et hospitalière que nous souhaitons remercier, car bien qu'épuisés, fatigués comme le sont les personnels soignants, malmenés et décriés comme le sont nos policiers, ils continuent à tenir leur mission. Mais également, c'est ceux et celles qui font la vie de notre arrondissement que nous souhaitons chaleureusement remercier. C'est notre tissu associatif très riche avec nos MJC, nos centres sociaux en têtes de pont, mais toutes les associations culturelles, sportives et citoyennes qui animent notre territoire sans relâche. Mais les associations sans les bénévoles ne seraient pas grand-chose, alors un grand merci aux milliers de nos concitoyens qui s'investissent dans les associations.

2022, c'est la seconde année de votre mandat. Vous appliquez votre politique d'écologie dogmatique comme vous l'aviez annoncé dans votre programme. Cette fois c'est fini de vous cacher derrière le « c'était déjà décidé » et j'en passe. 2023 est là, avec la première semaine, déjà un signal très fort envoyé contre nos concitoyens les plus fragiles avec la hausse d'impôt, la mise en place effective de la ZFE.

Nous, élus du groupe Progressistes et Républicains, nous prenons le bon sens et le pragmatisme dans la gestion de la cité, pour le bien de tous nos concitoyens et évidemment, nous continuerons à travailler dans l'intérêt de notre arrondissement.

Que cette nouvelle année permette à notre société de faire nation, à s'écouter plutôt que de s'entendre, à se rapprocher plutôt que se diviser, à s'aider plutôt que de s'éloigner. Comme le disait JAURÈS : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, chers concitoyens, nous vous souhaitons une belle, heureuse et douce année 2023. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, M. COHADE. M. MOURIER, je vous passe la parole.

**M. MOURIER.** - J'ai été très agréablement surpris d'entendre mon collègue COHADE citer JAURÈS, ça me fait plaisir, nous avons désormais plusieurs passions communes dont celle de ce grand homme.

Monsieur le maire, collègues, chères Lyonnaises et chers Lyonnais...

**M. LÉVY.** - Partir de l'idéal pour arriver au réel.

**M. MOURIER.** - J'ai la parole, M. LÉVY, vous aurez tout le temps de parler après pour dire tout le bien que vous pensez de notre majorité.

Je disais que nous voici au premier Conseil de l'année 2023, et pour mieux comprendre les enjeux auxquels nous serons collectivement confrontés il me paraissait important – comme ça a été fait partiellement – de tirer le bilan politique de la période. Car comme disait Vivienne WESTWOOD – moi ce n'est pas JAURÈS, c'est Viviane WESTWOOD aussi –, papesse de la mode s'il en est, à laquelle nous voulions rendre hommage : « Regarder en arrière est le seul moyen de créer le futur » et un futur lyonnais que nous ne ferons qu'ensemble.

L'année 2022 est désormais derrière nous avec cette double séquence politique des élections présidentielles et législatives. Comme nous le disions il y a déjà quelques mois, cette séquence est révélatrice d'une fracture générationnelle quand 50 % d'une classe d'âge se prononcent pour un avenir en commun et les plus de 70 ans se prononcent pour la retraite à 65 ans, alors qu'eux-mêmes profitent de leur retraite depuis leurs 60 ans. C'est pourquoi nous nous n'avons pas été surpris quand Emmanuel MACRON a annoncé une réforme des retraites inutile et dangereuse. La Première ministre d'ailleurs a annoncé, il y a quelques dizaines de minutes, un allongement de la durée de cotisation à 43 ans. Désolé les jeunes, pour profiter de la retraite désormais à 64 ans à taux plein, il faudra commencer à cotiser sans s'arrêter à 21 ans, et le premier emploi stable chez les jeunes est en moyenne à 27 ans. Cette réforme aura évidemment pour effet de diviser encore et de fragiliser encore, et notamment les fonctionnaires, les personnels de la Ville, les personnels soignants auxquels M. COHADE – ça n'arrête pas les hommages ce soir –, a rendu hommage tout à l'heure, hommage auquel notre groupe se joint. Les attaques régulières et profondes contre les services publics comme la Poste auront encore pour effet de diviser. L'expérimentation de la Poste dans le 3<sup>e</sup> arrondissement doit nous alerter, si la poste l'étend, les livraisons de courrier n'auront plus lieu tous les jours et seront à terme supprimées certains jours à Lyon. Cela ne laissera plus d'autre choix que de devoir rédiger tous ses courriers sur le site de la Poste, et c'est la fin d'un service public de proximité. Comment, dans ce contexte, pouvons-nous nous battre efficacement pour le maintien de ces services publics de proximité qui nous sont si chers, comme par exemple le bureau de poste du Grand Trou ?

Pour aborder un tout autre sujet, pour faire plaisir à M. LÉVY, on peut parler de LULA et de BOLSONARO, et de cette montée de l'extrême droite qui pas seulement au Brésil est également... Moi, ça

ne me fait pas rire, c'est très inquiétant. Moi, je peux vous parler des répercussions très concrètes à Lyon où j'ai deux de mes camarades qui ont fini à l'hôpital alors qu'ils tractaient. Moi, je suis très heureux que la majorité d'élus métropolitains a formé le vœu que l'extrême droite soit combattue à Lyon. J'aurais aimé dire toutes et tous mais malheureusement, il y a un groupe à la Métropole, je n'ai pas dit vous. Mme JENN qui est absente, j'aurais bien aimé qu'elle s'explique sur l'abstention de son groupe.

**M. LE MAIRE.** - On ne fait pas un débat, s'il vous plaît, Mme BACHA-HIMEUR, on s'écoute, merci. On s'écoute, s'il vous plaît. Je sais très bien qu'au Conseil municipal de Lyon, nous avons tous voté le vœu contre l'extrême droite, mais pour autant on s'écoute. M. MOURIER, faites votre intervention sans interpellier l'opposition.

**M. MOURIER.** - Laissez-moi préciser mes propos. Je disais donc qu'à la Métropole, tous les groupes ont voté pour à part un, celui de la droite dont vous ne faites pas partie, et cela je le regrette.

À l'aube de 2023, le groupe Lyon en Commun forme plusieurs vœux républicains dans l'optique de faire république ensemble, c'est ce que nous avons entendu avant. Le premier, pour rejoindre la question de l'extrême droite, c'est un vœu de liberté. Et cette assemblée s'accordera sans nul doute à dire à l'unanimité que l'extrême droite n'est pas Lyon, que l'extrême droite n'est pas républicaine, que l'extrême droite n'a plus sa place ici. Nous avons parlé tout à l'heure de BOLSONARO, de ce qui s'est passé au congrès brésilien, c'est encore les mêmes méthodes, c'est encore les mêmes personnes, dans un climat délétère. Quand l'extrême droite est à votre porte, elle ne frappera pas, elle défoncera la porte pour ensuite tout détruire. Ainsi, nous pensons à l'ensemble des victimes lyonnaises de l'extrême droite, et nous formons le vœu que la liberté de manifester, de tracter, de faire de la politique – parce que c'est aussi quand on refuse de faire de la politique que l'extrême droite arrive –, nous formons le vœu que la liberté soit respectée dans notre ville et que nul ne soit inquiété pour ses convictions politiques. C'est ce que nous avons dit à la Métropole et ce que nous disons dans le 8<sup>e</sup>.

Enfin, deuxième vœu, un vœu d'égalité, un vœu d'égalité dans l'accès aux services publics que nous nous efforçons de maintenir dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. J'ai cité la Poste mais je pourrais citer les projets structurants du mandat comme le pôle sportif et culturel à Mermoz ou les Ateliers de la Danse qui seront un équipement culturel et sportif de proximité.

Enfin, nous formons des vœux de fraternité, parce que la fraternité c'est la formation d'un collectif. C'est la représentation également des habitants, c'est par exemple le budget participatif qui aura permis à certains habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement de s'impliquer dans leur quotidien. Nous voudrions ici saluer le travail d'Aurélie MARAS qui s'est attelée sans relâche, avec persévérance, à la tâche de la participation citoyenne. La tâche est immense et nous comptons sur le bilan qui en sera tiré pour améliorer l'outil, car il s'agit ici d'égalité devant l'investissement public, peu importe sa classe sociale, peu importe d'où l'on vient et peu importe où l'on vit dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, la fraternité c'est la solidarité, ce n'est pas la charité, ce n'est pas le travail forcé. Alors quand la Macronie veut mettre en place des expérimentations, les bénéficiaires du RSA sont obligés de travailler pour toucher des aides, nous disons que nous sommes contre parce que nous pensons que c'est une attaque contre la dignité des gens qui ne veulent pas de charité mais qui veulent de la solidarité. La fraternité, c'est le ciment de l'égalité et de la liberté et dans les temps que nous vivons, elle est une nécessité. En 2023, il nous faudra amorcer le retour de l'idéal républicain, ce n'est qu'ainsi que nous pourrons ensemble continuer à construire à Lyon.

Bonne année et merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.** - Merci. M. PESCHE, je vous passe la parole.

**M. PESCHE.** - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est un plaisir de vous retrouver ce soir pour ce premier Conseil d'arrondissement de l'année.

À mon tour de vous adresser quelques mots pour bien débiter 2023.

**M. LE MAIRE.** - 2023, 2003 c'était il y a longtemps.

**M. PESCHE.** - Ça passe vite. Notre arrondissement est plus beau aujourd'hui qu'en 2003.

Au nom des élus communistes et de la gauche lyonnaise de Lyon, des vœux de santé bien entendu, vous l'avez dit, sans quoi rien n'est possible, des vœux de bonheur simple du quotidien à partager autant que possible, des vœux aussi d'apaisement, de rêves, de dépassement de soi individuel et bien entendu collectif.

J'ai une pensée particulière ce soir et un mot particulier pour celles et ceux qui se sont retrouvés seuls ces dernières semaines, celles et ceux qui ont connu la perte d'un être cher, l'isolement, la pauvreté, le froid également, un petit peu plus que les années passées, devant la hausse du coût de l'énergie.

J'ai aussi naturellement une pensée pour les habitants de Jet d'Eau marqués par la disparition d'une jeune fille en cette fin d'année, mais aussi une pensée plus globale pour les proches et les amis des peuples ukrainiens et russes victimes de la guerre, pour le peuple iranien en lutte pour sa liberté et ses soutiens qui, ici dans la Métropole de Lyon, ont été si durement éprouvés par le suicide de Mohammad MORADI dans notre ville.

Je tiens à remercier nos concitoyens qui savent faire preuve de solidarité et d'entraide. Je remercie bien entendu les associations, la Ville de Lyon, le CCAS et leurs agents pour l'accompagnement au quotidien de nos habitants, et singulièrement dans cette période de fin d'année. J'ai une attention particulière pour les habitants qui se sont mobilisés en cette fin d'année 2022 pour vivre mieux. Je pense aux salariés de Saint Jean de Dieu qui se sont mobilisés pour des salaires trop souvent en dessous du SMIC, à ceux de Sanofi, d'Enedis notamment, pour une juste répartition des richesses.

Je salue aussi, bien entendu, toutes les victimes des hausses du coût de l'énergie et singulièrement les plus précaires qui se sont mobilisés ces dernières semaines.

Je remercie également l'ensemble des élus qui se sont mobilisés pour cette ponction dans notre budget scandaleuse, tout ça pour assouvir les soifs de rente de quelques majors de l'énergie. Nous sommes nombreux à avoir reçu ces derniers jours, à nouveau, des courriers nous appelant à choisir quel opérateur de l'énergie, du gaz nous voudrions choisir à l'été 2023 quand il sera mis fin au tarif réglementé, comme si l'urgence pour certains était de pourrir la vie des gens. Nous sommes nombreux à avoir découvert ces derniers jours, avec stupeur, une nouvelle réforme de l'assurance chômage, véritable creuset de pauvreté, réforme qui prévoit qu'à partir du 1er février, la durée d'indemnisation des privés d'emploi diminuera de 40 %. C'est une nouvelle bombe à retardement, comme si là aussi l'urgence était pour certains de pourrir la vie de celles et ceux qui sont privés d'emploi.

Aussi vous comprendrez, chers collègues, pourquoi avec ces vœux je vous invite collectivement à nous mobiliser, à prendre pour résolution d'œuvrer au quotidien pour le bien de nos concitoyens avec ténacité, ouverture d'esprit et exemplarité. Je vous souhaite collectivement de porter des projets utiles à notre arrondissement, de le faire avec dynamisme et créativité, et je compte là-dessus sur l'ensemble de notre Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie, bonne année 2023.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. PESCHE. M. LÉVY, vous avez demandé la parole. Mme COUDER après, Mme RUNEL après.

**M. LÉVY.** - Monsieur le Maire, chers collègues, du coup également chers jeunes de la première STMG du lycée Lumière.

Je tiens à vous souhaiter, au nom de notre groupe et à chacune et chacun d'entre vous, une belle et heureuse année.

**M. LE MAIRE.** - Excusez-moi, je vous coupe. Juste pour le public, je vous remercie d'éviter d'exprimer trop bruyamment votre intérêt. Merci.

**M. LÉVY.** - Je trouvais ça agréable.

**M. LE MAIRE.** - Oui, bien sûr c'est agréable mais on ne peut pas faire tout le Conseil comme ça non plus.

**M. LÉVY.** - C'est plutôt sympa, ça change des manifestations à l'Hôtel, enfin bref.

Pour vous, pour vos proches, pour vos familles, je formule des vœux de santé, d'épanouissement et de bonheur. Ces vœux s'adressent également, Monsieur le Maire, à votre cabinet qui est particulièrement actif, et bien sûr à tous les acteurs de la Ville, les acteurs de l'arrondissement, notamment les bénévoles associatifs. Madame la directrice générale des services, je vous associe à ces vœux et par votre biais, permettez-moi de présenter également mes vœux aux agents de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, ils exercent une mission de service public essentielle, souvent comme premier contact des citoyens avec notre collectivité, et ceci dans un contexte que nous savons difficile.

Je ne vais pas dresser le bilan de l'année 2022 car cela prendrait beaucoup trop de temps. J'émetts cependant le vœu que les rendez-vous manqués en termes de dialogue, de concertation, que ça soit sur la ZFE, l'avenue des Frères Lumière, la rue des Alouettes, les sens de circulation sur le quartier de Santy, la hausse de la dette, la hausse des charges inacceptable pour les habitants qui habitent en logements locatifs, et cela a été évoqué précédemment, la hausse de la fiscalité. Vous avez raison d'avoir un intérêt particulier pour une ville à hauteur d'enfants parce qu'en début de mandat, le taux d'endettement de la Ville était de 3,5 exercices budgétaires et lorsque vous terminerez votre mandat, il sera à plus de 11,5 exercices budgétaires. En effet, ce sont les jeunes générations, les jeunes qui sont derrière nous mais également les jeunes qui sont actuellement scolarisés, qui demain payeront la facture de la dette que vous êtes en train de faire exploser au sein de notre Ville de Lyon, impôts fonciers également en hausse et bien sûr un dialogue social en panne au sein de la Ville de Lyon. Bref, vous l'aurez tous compris, l'année 2023 ne peut être que meilleure. Une démocratie participative et un dialogue, ce n'est pas simplement mettre une tente sur un marché, le dialogue doit être permanent, constructif et au service de tous les habitants.

D'autres faits m'ont touché également bien évidemment, et permettez-moi une observation également personnelle. Tout d'abord le drame de Vaulx-en-Velin qui nous touche tous, et par lequel il m'a semblé important d'apporter une forme de solidarité et de participer au rassemblement organisé par la mairie de Vaulx-en-Velin au soutien aux habitants. Tout ceci fait aussi résonance avec une actualité au sein de notre arrondissement. J'ai aussi pu constater que les habitants de notre arrondissement du 8<sup>e</sup> ont aussi contribué à ce formidable élan de générosité et de solidarité.

Puis la santé et l'hôpital, parce que les métiers de santé impactent beaucoup notre arrondissement et les habitants de notre arrondissement. Il est nécessaire que la Ville et la Métropole contribuent ensemble, afin de faire bâtir un hôpital et un système de santé que notre pays, que notre ville, mérite et dont chacun a profondément envie.

Et puis pour conclure, permettez-moi de rappeler ce que vous avez dit en introduction également, Monsieur le Maire. Comment ne pas être insensible en tant qu'élu lyonnais, et même en tant que père, au drame que notre arrondissement a vécu le 31 décembre, le drame de cette jeune fille de 17 ans qui habitait à quelques pas d'ici et qui un jour de réveillon, a décidé d'en finir. Une enquête est en cours donc nous ne développerons pas plus, mais cette famille a besoin de toute la solidarité de notre arrondissement et de nous tous. À 17 ans, on a toute la vie devant soi, et c'est un drame qui ne peut que tous nous toucher et donc nous espérons, Monsieur le Maire, que tous ensemble nous pourrions agir afin d'accompagner au mieux cette famille. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. LÉVY. Mme COUDER.

**Mme COUDER.** - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bien chers habitants et habitantes du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous souhaite une belle année 2023, qu'elle vous apporte à tous une bonne santé, qu'elle vous apporte du respect, de l'engagement et de la solidarité dans vos relations, et de l'équilibre. Albert CAMUS

écrivait : « L'équilibre est un effort et un courage de tous les instants. La société qui aura ce courage est la vraie société de l'avenir. » Alors, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs de la majorité, face aux nombreuses crises que nous traversons et devant un avenir incertain, c'est bien de l'équilibre que nous vous demandons d'insuffler à notre arrondissement. À mi-mandat, vous avez réussi, pour ne citer qu'un seul exemple, à rallier contre vos méthodes d'action plus de 2 000 signataires s'opposant à la piétonnisation de l'avenue des Frères Lumière comme vous la concevez. Et pourtant, personne n'est contre la requalification de cette belle avenue ni à sa végétalisation, et encore moins à l'amélioration des conditions de sécurité pour les personnes qui l'empruntent. Alors il s'agit bien d'écoute, de co-construction et d'équilibre qui manquent à vos projets, c'est ce que nous vous demandons pour les habitants du 8<sup>e</sup> pour cette nouvelle année. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Mme COUDER. Et Mme RUNEL pour terminer.

**Mme RUNEL.** - Merci à vous et mes excuses pour le retard, mais comme chacun a souhaité une bonne année, ça m'a permis du coup de vous rejoindre en temps et en heure. Monsieur le Maire, chers collègues et chers lycéens de notre arrondissement.

Permettez-moi à mon tour, pour ce premier Conseil d'arrondissement de l'année, de vous souhaiter une belle et heureuse année 2023, puisse cette dernière voir se concrétiser de nombreux projets, notamment dans le sens de la transition écologique, bien sûr, mais aussi sociale et solidaire.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux signaux d'alerte environnementaux, bien sûr, avec des incendies terribles qui ont ravagé le territoire à la faveur d'un été qui a été le plus chaud jamais enregistré. Des voyants au rouge également, en matière d'accueil et d'hébergement, notamment pour des jeunes qui sont aujourd'hui pris en charge par la Ville de Lyon, qui ont contraint notre Ville à se mobiliser comme elle ne l'avait jamais fait, ou encore bien sûr, et nous n'avons cessé d'en parler, une inflation jamais vue depuis 40 ans qui plonge de nombreux ménages dans la précarité, les obligeant souvent à faire des choix dans leurs dépenses, le plus souvent au détriment des loisirs, des déplacements et malheureusement, de l'alimentation. Cela est particulièrement préoccupant car nous le savons, la transition écologique ne peut pas se faire sans la mobilisation de l'ensemble de nos concitoyens, or la précarisation d'une partie toujours plus importante de la population nuit gravement à cette ambition. Alors bien sûr, la consommation énergétique a fortement diminué et nous nous sommes collectivement, encore une fois, mobilisés afin de pouvoir aussi permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de conserver le maximum de pouvoir d'achat mais aussi de protéger notre planète. La situation est grave à plusieurs points de vue et nous attendons en la matière une action forte du gouvernement, une action rapide et efficace, mais en considérant les annonces récentes, je ne crois pas que l'on puisse dire que la protection et le développement des acquis sociaux soient la priorité.

Aussi, même si la situation au quotidien est difficile, je voulais souhaiter aux habitantes et aux habitants de notre arrondissement une belle année 2023, leur signifier que nous sommes à leurs côtés et que notre ambition pour Lyon reste inchangée.

Enfin, c'est évidemment aux agents de la Ville et aux agents particulièrement de notre arrondissement que je souhaite adresser également tous les vœux, au nom bien sûr de notre groupe Socialistes. Ce sont des femmes et des hommes qui font vivre au quotidien notre service public. Notre majorité mène une politique ambitieuse pour développer et améliorer le service aux usagers, permettre à toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais d'accéder à un service de qualité, à un service de qualité maintenu et plein.

Enfin, je vous souhaite à toutes et tous au sein de cet arrondissement, au sein de ce Conseil d'arrondissement, pour 2023, beaucoup d'accomplissements personnels mais surtout au service de notre commune bien évidemment, au service des habitantes, des habitants, au service de l'environnement, de la protection des plus fragiles, des plus vulnérables, pour faire de Lyon la capitale de l'écologie, une ville des enfants, une ville solidaire, une ville inclusive et qui fera de l'écologie, je l'espère, un vecteur de progrès et d'émancipation pour chacune et chacun.

Encore une fois, tous mes vœux et tous nos vœux de la part du groupe Socialistes pour 2023. Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Mme BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Je ne serai pas longue, Monsieur le Maire, je ne vais pas réitérer nos vœux.

C'était juste pour reprendre les propos que j'ai tenus, je tenais à m'excuser d'avoir pris la parole pendant l'intervention de M. MOURIER mais il y a des sujets qui ne doivent pas être traités de cette manière-là, et encore moins devant une tribune ou un public de jeunes qui nous accompagnent aujourd'hui.

Parler d'extrême droite, vous avez raison, c'est important, mais moi, Samira BACHA-HIMEUR, fille d'immigrés, née à Lyon 3<sup>e</sup> dans un quartier qui s'appelle Mermoz, vous comprenez que quand on parle de lutter contre l'extrême droite, c'est un sujet qui me touche particulièrement et de dire en citant notre groupe, avant même de rectifier Emmanuelle JENN, effectivement certains n'ont pas voté, ce sont des sujets qui ne doivent pas nous diviser et qui doivent nous rassembler. Donc je me suis permise de vous interrompre parce qu'il était important de rectifier vos propos parce que quand il a été question de signer votre vœu, nous y sommes allés avec les deux mains. Je tiens juste à vous dire que c'est pour ça que je suis intervenue et que c'est pour ça que je vous ai interrompu. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Deux mots parce qu'on va enclencher le début du Conseil quand même.

**M. MOURIER.** - Deux mots. Le premier c'est que je ne me permettrai jamais de mettre en cause des gens pour ce qu'ils n'ont pas fait. Je n'ai pas parlé de vous quand je disais « certains », j'ai désigné Mme JENN. Si vous l'avez pris pour vous, j'en suis désolé, ce n'était pas le cas. On ne va pas commencer à faire le concours de qui est le plus touché par l'extrême droite, etc.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - C'est ce que vous avez fait.

**M. LE MAIRE.** - On ne fait pas un débat, stop, on s'arrête là. M. MOURIER, c'est fini, on s'arrête là.

**M. MOURIER.** - Juste pour finir. Je ne parle pas en mon nom, je parle au nom du groupe, je ne suis pas là pour raconter mon histoire. C'est un sujet qui, effectivement, touche tout le monde et qu'il ne faut pas prendre à la légère. Je pense que l'on se rejoint sur ce point.

**M. LE MAIRE.** - Très bien. Avant de regarder le petit film sur l'îlot Kennedy et d'engager l'examen des délibérations, j'ai une toute petite réponse sur les allégations nous concernant. Je vous invite, chère opposition, à regarder un média qui ne nous est pas forcément favorable, qui s'appelle Lyon Mag pour ne citer que lui, le dernier plateau où le journaliste de Lyon Mag questionnait sur l'augmentation des impôts, de la taxe foncière, disait très clairement, et c'est exactement ses propos, il mettait en cause une gestion datée de la Ville de Lyon sous les précédents mandats qui a conduit à une absence totale d'anticipation de la crise que nous vivons actuellement, nous conduit en tant que majorité à porter une augmentation de facture énergétique de 40 M€ et de fait, justifie les choix qui peuvent être faits, aujourd'hui, d'être contraints d'augmenter la taxe foncière de 9 %. Ça n'est pas un débat, c'était une réaction. Je vous propose de regarder le petit film sur l'îlot Kennedy.

*(Diffusion du film)*

**M. LE MAIRE.** - Je pense que nous pouvons collectivement nous réjouir d'accueillir ces équipements publics dans notre arrondissement au bénéfice des habitants et des habitantes du 8<sup>e</sup> mais aussi de la Ville de Lyon, équipements qui respecteront les plus fortes normes environnementales d'ailleurs.

Comme je vois que M. Gilles GATTO nous a rejoints et qu'il a eu droit à un hommage.  
*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE.** - Gilles, comme vous n'étiez pas là, vous vous demandez ce qui se passe, mais vous avez eu le droit à un hommage alors que vous n'étiez pas là. Mais en même temps, vous n'êtes pas tout à fait parti, donc on aura l'occasion de vous revoir.

## 1. Vote du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

**M. LE MAIRE.** - Je passe à l'examen des délibérations en commençant par le vote du PV de la séance du 29 novembre 2022. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce PV ? M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Monsieur le Maire, dans le compte rendu normalement auraient dû figurer en annexe des études que devait nous communiquer M. BÉCART, suite aux chiffres magiques qu'il nous avait donnés au dernier Conseil d'arrondissement. Il devait nous les détailler et préciser les sources des études et ainsi nous les communiquer. Cela devait être dans le compte rendu du Conseil d'arrondissement que nous n'avons pas eu.

**M. LE MAIRE.** - Alors là, je ne vois pas de quoi on parle. Des études à propos de quoi, M. LÉVY ?

**M. LÉVY.** - C'était par rapport à la circulation et les questions de voirie, c'est ce qu'il avait indiqué lors du dernier Conseil d'arrondissement.

**M. BÉCART.** - Oui, il n'y a pas de souci, c'est une étude de l'Agence d'urbanisme basée sur les chiffres de recensement de l'INSEE qu'on peut tout à fait, je pense, vous communiquer.

**M. LE MAIRE.** - Très bien, on vous la communiquera au compte rendu de ce PV.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons à l'examen du rapport N° 1 : État spécial 2023. Mme ROCH, c'est à vous.

## 2. Rapport interne N° 1 : État spécial 2023

**Mme ROCH.** - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Je vous adresse à mon tour meilleur vœux, pour cette nouvelle année, de santé et de bonheur.

Pour en revenir à notre délibération, il s'agit ici de voter le montant de la dotation allouée à notre arrondissement, comme chaque année. Pour le 8<sup>e</sup>, le montant s'élève à 825 227 €. Comme précisé dans la première annexe que vous avez tous reçue, ce budget est inférieur de 8 504 € par rapport à 2022 du fait que nous n'aurons, en principe, pas d'élections à assumer sur l'année 2023. Cette somme de 825 227 € est répartie en deux dotations principales : la dotation de gestion pour 685 920 € qui permet d'assurer les dépenses courantes de l'arrondissement, les crèches, les équipements sportifs, les locaux associatifs et les frais de siège de la mairie ; et la dotation d'animation locale pour 139 307 € qui nous permet d'engager de nombreuses actions et animations pour les habitantes et habitants du 8<sup>e</sup>.

Concernant ce budget de la DAL, il est important de souligner le doublement de cette somme par rapport à 2022, nous étions à 68 521 € en 2022 et nous passons à plus de 139 000 €. C'est bien ici la preuve que notre majorité souhaite mobiliser plus de moyens pour animer chaque arrondissement de Lyon, nous donner plus de ressources afin de pouvoir bâtir avec nos concitoyens, mais aussi avec toutes les structures sociales et associatives qui œuvrent avec nous, pour mettre en action l'ensemble des projets pensés par les adjoints de notre arrondissement, et tout cela brillamment orchestré par les membres de notre cabinet –

comme vous l'avez souligné tout à l'heure – , toujours inventifs, précis, pensant toujours au moindre détail, exigeants avec eux-mêmes afin de faire de l'ensemble de ces projets des moments privilégiés pour nous toutes et tous habitants du 8<sup>e</sup>. Nous pouvons les en remercier vivement.

La dotation faite au niveau des investissements est toujours de 2 € par habitant et elle s'élèvera, pour 2023, à 172 748 €. Je voulais vous donner quelques exemples de projets d'aménagement qui sont déjà programmés sur 2023. Dans les locaux associatifs, Cazeneuve et Lumière, c'est notamment le changement de tous les luminaires en LED pour diminuer l'impact de la facture énergétique. Des travaux d'aménagement au sein de la mairie également pour une meilleure installation de nos agents, mais également un changement de la signalétique. Au niveau des crèches, on peut annoncer la réfection des salles de change à Saint-Mathieu, Delaprade, Ranvier, de la pose de moustiquaires, une pompe à chaleur à Saint-Mathieu et des ombrages à Saint-Maurice pour que les enfants puissent faire la sieste dehors, etc. Il y aura beaucoup de travaux sur 2023.

Pour revenir quelques instants sur la dotation principale, vous avez le détail des affectations budgétaires par grandes familles de dépenses dans l'annexe N° 2 que vous avez également reçue, notamment sur la page 34. La répartition a été ajustée au vu des niveaux de dépenses réalisées à fin août 2022. En effet, les budgets, comme vous le savez, doivent être rendus en septembre, ce qui rend ce travail d'ajustement un peu délicat mais grâce à Mme BOGNER, notre DGS, nous avons pu œuvrer le mieux possible. Certains budgets comme l'énergie, l'électricité et l'alimentation pour les crèches ont été revus à la hausse d'ores et déjà, +14 % pour l'énergie et l'électricité et 29 % de plus pour assurer une alimentation dans nos crèches plus saine, bio le plus possible et plus locale, pour préserver la santé de nos petits bouts de chou. D'autres lignes du budget ont été révisées à la baisse en fonction des dépenses constatées mi-2022.

Enfin, pour votre parfaite information, le compte administratif 2022 sera finalisé sur le deuxième trimestre 2023 et présenté au Conseil du mois de juin. À ce jour, nous pensons qu'il y aura un excédent d'environ 100 000 € mais tout sera affiné avec les dernières factures que nous n'avons encore pas toutes reçues.

Ainsi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Mme ROCH. Questions ? Mme BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Juste une précision parce qu'en réalité dans l'affectation comptable, il y avait « réceptions, fêtes et cérémonies » et du coup, dans l'imputation comptable ou dans le dispatch des comptes, on passe d'une réception 50 000... pardon, les fêtes et cérémonies, on était à 45 K€ et en réceptions on était à 50, et on passe à 66 et 14. Vous pouvez nous donner juste la différence entre ce qui est mis en réceptions, ce qui est mis en fêtes et cérémonies ? Du coup, on augmente une ligne et on diminue l'autre. On comprend si on compare des choux avec des choux ou si on compare des choux et des carottes pour pouvoir comprendre si effectivement, on a baissé les frais de réception, mais c'est au profit des fêtes et cérémonies. En fait, on ne comprend pas dans cette affectation comptable.

Deuxième question, sur l'excédent de 100 K€, je ne le vois pas dans le détail donc si vous pouvez nous expliquer comment, bien sûr qu'il ne peut pas apparaître mais si on peut nous l'expliquer parce que, bien que ce soit une incantation et on vous fait confiance, Madame l'Adjointe, pouvez-vous nous dire comment vous allez dégager un excédent de 100 000 € compte tenu des surprises qu'on va avoir au niveau des fluides et des dépenses énergétiques ; juste nous expliquer comment on va pouvoir atteindre ces + 100 000 d'excédent. Merci.

**Mme ROCH.** - Je vous en prie. Pour les répartitions, elles sont dues au fait d'un ajustement par rapport à 2022. Dans les fêtes et les cérémonies, il y a notamment les dépenses du 14 juillet, enfin du 13 juillet avec le feu d'artifice, qui ont fait qu'on a rééquilibré. Mais vous voyez, le total est exactement le même donc ça n'a pas d'incidence. Nous le verrons plus précisément, je vous propose de le rebalayer plus précisément quand on aura les comptes définitifs, pour vous dire ce qui a été imputé et pourquoi.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Ce n'est pas clair.

**Mme ROCH.** - Ce n'est pas clair, écoutez, je ne peux pas vous en dire plus, je n'ai pas tous les détails ici mais quand vous rajoutez...

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Au-delà du détail, on passe de 45 000 à 66 000, admettons que l'on reconduise les feux d'artifice en 2023, la question n'est pas de se dire qu'est-ce qu'on y a mis dans les 45 000, c'est surtout qu'est-ce que l'on met dans la ligne budgétaire qui passe de 45 à 66 et surtout, dans celle qui passe de réceptions de 50 à 14. C'est pour ça que je vous dis que ce n'est pas clair et sans parler du détail qu'évidemment, on va attendre et que vous allez nous fournir.

**Mme ROCH.** - Écoutez, je n'ai pas le détail sous les yeux mais c'est simplement un réajustement, ce que j'essaye de vous expliquer, c'est un réajustement par rapport à ce qui a été dépensé l'année d'avant. Après on affecte en sachant les projets qui seront faits sur 2023, c'est tout, ça n'a rien de bien compliqué mais je vous donnerai le détail, si vous le souhaitez, ligne par ligne pour que vous ayez les éléments.

La deuxième question que j'ai perdue en route... L'excédent est estimé pour l'instant. De toute façon, les fluides on n'a pas la totalité des factures comme chaque année, ce n'est pas nouveau, donc c'est vraiment une estimation à aujourd'hui mais on n'a pas reçu l'intégralité des factures, donc si ça se trouve on sera en-deçà. Voilà, je vous donnerai plus d'éléments sur 2022 au moment où les états seront définitivement sortis.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Excusez-moi, je ne fais pas la bête mais les chiffres et moi on est amis depuis toujours, on a appris à communiquer ensemble. Sincèrement, votre réponse ne me convient pas et pour ces raisons, on va évidemment voter contre. On comptait s'abstenir en attendant des réponses mais pour le coup, là réellement on va voter contre parce qu'on ne comprend pas. Ce que je ne comprends pas non plus, c'est quand on annonce un excédent à +100 000 alors qu'on pourrait faire un budget avec -100 000 tout simplement parce qu'une collectivité devrait être à l'équilibre.

**Mme ROCH.** - Un budget à -100 000 ce n'est pas possible.

**M. LE MAIRE.** - Un, on ne peut pas faire un budget en déséquilibre, vous le savez comme moi. Si vous ne m'écoutez pas, vous n'aurez forcément pas la réponse. On termine l'année avec +100 000 €, pour autant l'excédent, tant qu'on n'a pas bouclé le compte administratif, il ne veut strictement rien dire puisque des factures de 2022 vont arriver début 2023 et être payées sur cette partie d'excédent qui est reporté d'une année sur une autre. Donc quand on aura le compte administratif, on verra quelle est la réalité du report sur l'année 2023. J'espère qu'il ne sera pas à ce niveau, et il ne le sera pas parce que l'on sait très bien que l'on n'a pas reçu toutes les factures de fluides aujourd'hui, très clairement.

Ensuite sur les histoires de frais de réceptions et ainsi de suite, on a nettoyé les lignes du budget, forcément on a retravaillé la DAL, donc on a retravaillé entre ce qui était aujourd'hui des choses indûment facturées, par exemple sur le budget de fonctionnement de la mairie et pas sur le budget de la DAL, et ainsi de suite, mais au final on n'a pas réduit les choses. Je vous dis que oui, on fera le feu d'artifice effectivement, puisque c'est la question qui vous sous-tend ; est-ce que finalement on aura les moyens de le financer ? Bien sûr. Il n'y a pas de sujet, on peut être totalement transparents sur le budget de la mairie, il n'y a rien de caché. Les économies, on essaye d'en faire, on en fait parce que sinon on n'arriverait pas à 100 000 € d'excédent en fin d'année malgré tout.

**M. LÉVY.** - La dotation d'animation locale qui maintenant passe dans le budget général de la mairie, vous avez fait dans ce sens-là où dans le sens contraire ?

**M. LE MAIRE.** - C'est plutôt l'inverse, M. LÉVY.

Donc je mets aux voix. Qui est contre ? (Mme BACHA-HIMEUR, M. LÉVY)

Qui s'abstient ? (Mme COUDER)

Adopté à la majorité. Merci.

Je passe la parole à Mme EL GANNOUNI pour le premier volet santé – social - politique de la ville ; la délibération 5157, l'approbation du premier plan d'action de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.

### **3. Examen des délibérations**

#### *Santé – social – politique de la ville*

#### **5157 – Approbation du premier plan d'actions de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens - Direction de la Santé**

**Mme EL GANNOUNI.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs habitantes et habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement, chers lycéennes et lycéens.

Que sont les perturbateurs endocriniens ? Ce sont des produits chimiques de synthèse que l'on retrouve partout dans notre vie quotidienne, dans l'air que l'on respire, dans ce que l'on mange, dans de nombreux matériaux, et qui viennent perturber notre système hormonal. Ils sont responsables d'un grand nombre de pathologies comme le cancer, l'infertilité, les troubles du neurodéveloppement et du neurocomportement, les troubles du métabolisme, les malformations de l'appareil génital, l'obésité ou encore l'asthme.

À la suite du premier colloque européen Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens qui a eu lieu à Paris en octobre 2017, une charte est proposée aux collectivités locales pour développer des bonnes pratiques afin de réduire l'exposition à ces perturbateurs. Cette charte n'est pas un label, c'est un engagement politique à agir sur cinq points : le phytosanitaire, l'alimentation, la formation des professionnels, les marchés publics et l'information de la population. La Ville de Lyon s'est engagée dès septembre 2021, en adhérant volontairement à cette charte portée par le réseau environnement santé, puis suivie par la Métropole aux côtés de 15 autres communes.

Le nouveau contrat local de santé, dont la signature a eu lieu aujourd'hui même, inclut une action forte pour lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Elle se retrouve notamment dans l'axe 1 du CLS : promouvoir des milieux de vie favorable à la santé et au bien-être de tous. L'exposition aux perturbateurs endocriniens intervient principalement de deux manières : par la voie alimentaire et aérienne. Suite à son adhésion, la Ville de Lyon a fait le choix de mettre en œuvre un plan d'action qui sera suivi par un comité de pilotage.

- Le premier axe comprend des actions qui visent à mieux comprendre et réduire les voies d'exposition par l'eau, par l'air, par les matériaux, afin de réduire les expositions en priorité dans les établissements accueillant un public vulnérable dont la Ville de Lyon assure la gestion.

- Le deuxième axe s'oriente vers les politiques d'achat et d'alimentation en lien avec le schéma des achats publics socialement et écologiquement responsables.

- Le troisième axe s'inscrit dans une logique bâimentaire pour améliorer la qualité de l'air au sein des équipements, notamment ceux recevant du public vulnérable. Cela passe par la conception des bâtiments mais également par leur entretien.

- Enfin, un axe plus transversal prévoit la communication et la mise en place d'actions conjointes autour de cette démarche, la formation des agents municipaux et la sensibilisation du public.

Ces actions reposent sur une approche intégrée de la santé humaine et de l'environnement dite une seule santé et s'inscrivent dans la démarche ville des enfants.

Les collectivités locales ont un rôle prépondérant dans l'action qu'elles peuvent avoir auprès des habitants. Une ville comme la nôtre dispose du levier économique de la commande publique et peut agir

au local sur les cinq points que j'ai évoqués. Le plan d'action et les axes que je viens de vous exposer en sont la démonstration. À la place qui est la nôtre, nous avons le droit, le devoir et la responsabilité d'agir pour la santé de toutes et tous, et notamment des plus jeunes qui sont particulièrement exposés et vulnérables à ces substances. Notre majorité a pris cet engagement fort pour agir *via* tous les leviers à sa disposition.

Aussi, chers collègues, afin de permettre à nos concitoyens une meilleure qualité de vie, je vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Y a-t-il des remarques, questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme LE DILY, je vous passe la parole pour le renouvellement de la convention avec Pause Amitié.

#### **5143 – Lyon 8<sup>e</sup> - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de quartier États-Unis Eurequa pour l'action « Pause Amitié » - EI 08267 - Action Sociale**

**Mme LE DILY.** - Monsieur le Maire, collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement, chers lycéennes et lycéens qui avez encore résisté.

Depuis 1997, la Ville de Lyon soutient une action intitulée « Espace Pause Amitié » qui consiste à accueillir, soutenir et accompagner les personnes retraitées du 8<sup>e</sup> arrondissement dans leur vie quotidienne. La Ville de Lyon loue à GrandLyon Habitat des locaux qui permettent d'accueillir cette structure associative. La mise à disposition de ces locaux se fait dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit arrivant à échéance le 31 janvier 2023. Cette même mise à disposition se fera dans le cadre d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. En outre, cette convention comporte une disposition permettant d'accueillir d'autres réunions dans le champ de partenariats intergénérationnels. Cette ouverture sera coconstruite avec la régie de quartier et sous sa responsabilité afin de développer des synergies associatives. Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle est estimée à 8 805,44 € sachant que les fluides sont à la charge de l'association.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter en faveur du renouvellement de ladite convention de mise à disposition des dits locaux.

**M. LE MAIRE.** - Questions ? M. COHADE.

**M. COHADE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Juste une petite demande de précision. Au regard de l'intérêt de cette association sur le périmètre de notre territoire, pourquoi ne pas avoir travaillé sur une convention pluriannuelle ? Une convention de trois ans aurait été, à mon sens, toute justifiée.

**M. LE MAIRE.** - C'est une bonne question. En fait, si vous regardez réellement, nous ont fait boîte aux lettres dans cette affaire. Donc on peut se questionner sur le fait de changer le système dans l'année à venir pour éviter de renouveler cette convention tous les ans ou alors, si on acte que ça fonctionne comme ça, faire du pluriannuel effectivement.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme EL GANNOUNI, je vous repasse la parole pour l'attribution de subventions aux MJC, centres sociaux et Maison de l'Enfance.

**5091 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 € aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial**

**Mme EL GANNOUNI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous savons tous ici que l'éducation populaire est une ressource essentielle qui permet à nos quartiers de s'inscrire durablement dans une démarche de développement. Les associations ancrées dans nos territoires participent grandement, chaque jour, au lien social entre les habitants, en construisant avec eux des actions individuelles et collectives. Elles sont indéniablement des vecteurs de transformation sociale et ont un pouvoir d'action important au contact direct avec les habitantes et les habitants. De par leur activité, ces associations mènent des actions d'intérêt général complémentaires avec celles des pouvoirs publics.

Suite à une concertation en 2020, la Ville de Lyon et 40 associations ont ainsi renouvelé leur engagement partenarial, lors de la signature officielle des conventions-cadres en mars dernier, en associant également la MJC Sans-Souci depuis l'été 2022, nouvelle association conventionnée pour son projet sur le 3<sup>e</sup> arrondissement. La Ville de Lyon et ses partenaires associatifs s'engagent pour une période de quatre ans à agir pour les enjeux suivants :

- l'accompagnement de la transition écologique et sociale ;
- la participation des habitants et habitantes ;
- l'exercice de la citoyenneté ;
- l'engagement et le soutien à la vie associative locale ;
- les solidarités ;
- l'accès au droit et à l'inclusion ;
- l'accueil et l'accompagnement des enfants et de leur famille dans une démarche éducative globale ;
- et enfin, l'animation de la vie sociale et culture locale.

Les associations d'éducation populaire conventionnées avec la Ville de Lyon sont citées dans le tableau en annexe. Ces 41 associations comptent près de 2 000 bénévoles que vous avez salués, M. LÉVY, et que je souhaite également saluer ici, dont 550 en charge de la gouvernance associative et plus de 42 000 personnes sont adhérentes.

Les conventions-cadres prévoient l'attribution par la Ville de Lyon d'un soutien matériel et financier aux associations signataires, pour la mise en place et la mise en œuvre de leurs projets. Ce soutien se traduit en particulier par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle. Afin d'accompagner ces 41 associations, il convient donc d'attribuer une première tranche de subventions de fonctionnement général à chacune d'entre elles au titre de l'année 2023, pour un montant global de 14 566 774 €. Pour notre arrondissement, sont concernés deux MJC, quatre centres sociaux, une Maison de l'Enfance, pour un montant total de 3 313 833 €.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération au profit de nos associations. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Questions, remarques ? Mme COUDER. Très bien, Mme COUDER se déporte. M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe.

Les dotations globales des MJC, notamment, et centres sociaux sont quasiment identiques aux montants de l'année dernière. Pour autant, comme ça a été évoqué précédemment, il y a forcément une hausse des coûts liés à l'électricité plus la montée en charge, enfin les hausses progressives liées aux conventions collectives pour les MJC. Je crois que pour la MJC Monplaisir, ça représente à peu près 40 000 € de facture supplémentaire en ce qui concerne l'électricité, et une montée en charge au niveau

de la convention collective qui amène une augmentation des dépenses, par rapport à l'année dernière, de 150 000 €. Pour la MJC Laënnec Mermoz, je crois qu'on est à peu près sur un montant de 6 % de montée de frais fixes, et pour la Maison de l'Enfance à peu près 40 000 € de montant. Pour autant, on est sur un montant fixe de subventions. Quel dispositif avez-vous prévu pour accompagner les associations d'éducation populaire face à ces hausses de charges ? Ça c'est la première question. Deuxième question, je voulais savoir si vous aviez pu vérifier que la contribution de la CAF, qui normalement entrait directement dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement, et qui maintenant rentre directement en subventions directes entre la CAF et les centres sociaux, si vous aviez pu vous assurer qu'on est bien, on va dire à l'euro près, sur les mêmes montants afin de ne pas pénaliser nos structures. Merci.

**Mme EL GANNOUNI.** – Effectivement, on a bien conscience que toutes les associations qui œuvrent sur notre territoire vont de plein fouet prendre la hausse des fluides, comme c'est le cas aussi dans le secteur public. Maintenant, effectivement, je trouve que l'on a accordé quand même 14 566 774 € à plusieurs associations. Je me réjouis quand même que dans notre arrondissement, on est à plus de 3 M€. Je ne peux pas vous apporter d'autre réponse par rapport au budget qui a été alloué. Je n'ai pas forcément participé au montant qui a été accordé. Déjà, je me réjouis qu'effectivement, on continue à soutenir les associations et j'espère qu'on continuera à le faire. Après, en fonction des difficultés qui sont rencontrées par rapport à la prise en charge des fluides, j'espère qu'on pourra les accompagner en plus de ce qu'on leur propose aujourd'hui. Ce sont des frais de fonctionnements qui sont proposés aux associations. Voilà ce que je peux vous apporter pour cette première question.

Quant à la question de la CAF, Olivier, si tu veux prendre la main, honnêtement je n'ai pas l'info. Ce n'est pas de la mauvaise volonté mais je n'ai pas l'info.

**M. LE MAIRE.** - Je vais même revenir sur le sujet des charges énergétiques. Dois-je comprendre dans votre question, M. LÉVY, que vous êtes pour que la Ville vienne en aide et paye le supplément de facture énergétique de toutes les structures qu'elle subventionne ?

**M. LÉVY.** - Vous devez comprendre dans ma question, Monsieur le Maire, que vous participez, en tout cas l'arrondissement participe aux dialogues de gestion qui sont organisés chaque année avec les associations. Et dans ce cadre-là, il y a plus de six mois, les associations vous ont fait part, ont fait part à la Ville, pardon, des augmentations liées à la convention collective et aux dépenses énergétiques et donc, je voulais savoir, dans ce cadre-là, ce que vous aviez prévu, vu qu'il y a une hausse de 9 % de la fiscalité au niveau de la Ville si bien que cet argent va bien quelque part. Pour savoir si vous aviez prévu d'accompagner les associations d'éducation populaire – je rejoins le discours introductif de l'adjointe – qui sont essentielles à notre arrondissement pour pouvoir les accompagner dans ce travail-là. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Pour être précis dans ma réponse, il y a effectivement un dialogue de gestion entre la Ville et les structures, et c'est bien ce dialogue de gestion qui conduit, aujourd'hui, à être dans un examen au fil de l'année de ce qui se passera, mais pour le moment les structures..., et j'ai été dernièrement au Conseil d'administration de la Maison de l'Enfance où cette question a été traitée. La Maison de l'Enfance venait d'avoir son dialogue de gestion avec la Ville. La Ville ne pourra pas bien entendu compenser toutes les augmentations de charges de l'ensemble des structures, donc les structures vont travailler leur budget de sorte à, à la fois avoir un plan d'économie et à la fois amortir l'évolution des charges, sauf à ce que bien entendu vous acceptiez et du coup, je ne doute pas qu'au prochain Conseil municipal vous voterez, dès demain, une augmentation non pas de 9 % mais à ce moment-là, il faudrait peut-être qu'on passe à 20 % d'augmentation de la taxe foncière pour répondre à votre demande.

Quant au sujet de la CAF, n'ayant pas la réponse précise ce soir, je vais regarder ce point et vous répondre. Mme BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Monsieur le Maire, j'adore votre ton un peu cynique et donc je vais prendre le même. Vous comptez sur nous pour évidemment ne pas voter cette hausse d'impôts qui aura lieu le 19 janvier au Conseil municipal et ni 9 %, et encore moins 20 %. Vous pouvez compter sur nous pour voter contre.

**M. LE MAIRE.** - Du fait, il faut avoir un peu de logique.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. GIRAULT, je vous passe la parole pour le dispositif national Ville Vie Vacances.

#### **5086 – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2023 pour un montant total de 40 100 € - Direction du Développement Territorial**

**M. GIRAULT.** - Le CLSPD, pour la période 2022-2026, s'est fixé plusieurs grandes priorités d'action :

- agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- renforcer la tranquillité et la sécurité publique ;
- mobiliser les habitants.

La stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance intègre des objectifs orientés particulièrement en direction des quartiers de la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville. Le dispositif Ville Vie Vacances permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans. Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes.

Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est l'action On est en vacances, à chaque période de vacances scolaires, sur le site de Moulin-à-Vent ; ce sont les animations de proximité et de présence sociale menées par le centre social Santy-Mermoz ; c'est proposer des animations deux fois par semaine avec des prestataires sportifs, culturels et artistiques ; ce sont des soirées connectées, deux semaines de sensibilisation à la pratique du e-sport sur les quatre quartiers politiques de la ville ; c'est sur Langlet-Santy des séjours en partie autofinancés par des chantiers éducatifs ; c'est des loisirs sportifs et culturels à la journée, ou dans le cadre de mini camps, menés par la Sauvegarde 69 ; et des animations culture rugby pour faire découvrir le rugby qui est un sport peu pratiqué dans les quartiers politiques de la ville.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. GIRAULT. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme ROCH, je vous repasse la parole sur la mise en place du médiateur de la Ville de Lyon.

#### **4735 – Médiateur de la Ville de Lyon - Modalités de mise en œuvre - Direction Générale des Services - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants**

**Mme ROCH.** - Merci. Vous vous rappelez sans doute qu'en juillet dernier, nous avons adopté le pacte usagers de la Ville de Lyon avec plusieurs axes stratégiques dont l'adaptabilité du service public, afin de tenir compte de l'avis des usagers pour améliorer de manière continue le service rendu. Ainsi, nous vous proposons la création d'un dispositif de médiation municipale, dans un esprit de règlement amiable des litiges avec les usagers. Le médiateur public sera à l'écoute des usagers mécontents, c'est donc un bénéfice individuel amené à l'usager, mais également aux agents qui pourront orienter un usager insatisfait vers ce médiateur indépendant afin qu'une solution ou un compromis soit trouvé avec lui. Il sera également demandé au médiateur une analyse plus macro, en effet il devra réaliser un rapport annuel retraçant les

réclamations récurrentes et les dysfonctionnements les plus flagrants, ce qui permettra de proposer des axes d'amélioration du service public. Le calendrier de la mise en place de cette médiation est un appel à candidatures en mars, une décision du jury fin avril pour une désignation finale au Conseil municipal du mois de juin. Enfin, il est vraiment important de signaler que la mise en place d'un médiateur est une première au niveau de la Ville de Lyon. Nous ne doutons pas que cela nous aide à faire progresser les services rendus aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Merci d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Y a-t-il des questions ? M. COHADE.

**M. COHADE.** - Ce n'est pas une question, c'est juste une réflexion. Dans un temps préhistorique, ce médiateur on appelait ça un élu.

**M. LE MAIRE.** - Je ne présume pas de votre grand âge, M. COHADE, je m'en garde bien. C'est important qu'il y ait une personne qui soit neutre. La République a des élus pour autant, il y a un médiateur de la République et il y a un certain nombre d'élus qui existent. C'est important qu'à un certain moment maintenant, on décide qu'un administré qui soit insatisfait d'une réponse qui lui soit apportée, quelle qu'elle soit, par l'administration et de fait en partie par les élus – les élus sont quand même les pilotes de l'administration –, puisse avoir un droit de recours. M. AUZAL.

**M. AUZAL.** - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Effectivement, j'entends mais je ne perçois pas la différence, parce que ce n'est pas à la mairie ou à la collectivité locale de nommer un médiateur. Il n'y a pas la justice pour ça, il n'y a pas d'autres biais ? C'est ce qui m'interpelle. Si c'est nommé par la mairie, est-ce que l'on aura vraiment ce sentiment de neutralité ? Je ne suis pas sûr. C'est juste une réflexion. La démarche est bonne mais je pense que ça appartient au niveau national.

**M. LE MAIRE.** - Je ne préjuge pas du choix qui sera fait au conseil municipal de juin sur la désignation de ce médiateur, mais il sera forcément une personne neutre et externe, bien entendu, à la Ville. C'est un pas en avant, c'est un progrès par rapport à ce qui existe jusqu'à présent. Donc laissons la chance au dispositif de se mettre en place et de fonctionner et on pourra en reparler dans un bilan, dans un an ou dans six mois, et voir comment les choses se passent avec le fonctionnement de ce médiateur. Oui, M. COHADE.

**M. COHADE.** - Sur l'utilité d'avoir une personne comme ça en référence et indépendant, c'est une excellente idée, c'est un excellent dispositif à mon sens. Ça évitera de partir dans des recours type à la CADA, ce genre de choses, mais je pense qu'en réfléchissant, en allant un petit peu plus loin, il faudrait aussi qu'un poste de médiateur puisse être créé au niveau des questions de logement rattaché au bailleur. C'est dans ces soucis et tous les gros problèmes que je pense que notre collègue AZCUÉ a en mairie, la question du logement et des problèmes entre locataires et bailleurs est primordiale, est cruciale, donc un tel dispositif pourrait un jour s'envisager au niveau peut-être du service Logement de la Ville ou même à l'intérieur des organismes des bailleurs. C'était juste un complément de réflexion et d'information sur ce dossier.

**M. LE MAIRE.** – Après, il n'y a pas de champ réservé, c'est un administré qui vient à la mairie, se déclare insatisfait de la réponse sur des questions de logement qui lui est faite, il pourra tout à fait saisir le médiateur. Il n'y a pas de champ réservé à ce stade, c'est très large, c'est très ouvert.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

On passe au volet Culture avec le départ de Jacques BONNIEL de la délibération 5056. Mme ZDOROVITZOFF, je vous passe la parole.

*Culture*

**5056 – Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 € - Exercice 2023 - Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres - Direction des Affaires Culturelles**

**Mme ZDOROVZOFF.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, la Ville de Lyon vous propose d'accompagner le dynamisme du secteur culturel lyonnais en attribuant plusieurs subventions de fonctionnement à des institutions de notre territoire. Par cette délibération, nous vous proposons de soutenir 18 institutions culturelles pour un montant total de 15 980 400 €. Dans l'ensemble, les montants sont peu ou prou identiques à ceux de l'année 2022. Pour votre bonne information, les subventions présentées dans cette délibération pourront être complétées, et donc les subventions globales augmentées pour certaines structures lorsque le budget primitif de la Ville de Lyon sera adopté, vraisemblablement au mois de mars.

Cette mesure a été décidée par l'exécutif de la Ville de Lyon pour compenser notamment les mises en danger de certaines structures par le retrait brutal de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Afin de compenser ces hausses, la Ville est nécessairement dans l'obligation pour rester en bloc constant de procéder à des baisses pour certaines structures. Les structures retenues sont celles dont la situation financière est correcte, pratiquent des tarifs élevés ou sont moins dans le soutien à la création. Si les subventions aux institutions culturelles proposées à votre approbation sont attribuées à des structures proposant une offre culturelle variée, adaptée à différents publics et dont le rayonnement s'étend sur tout le territoire de la Ville de Lyon, voire pour certaines dépassent nos frontières, notons tout de même et non sans fierté la présence de plusieurs établissements et associations solidement implantés dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. En premier lieu, la Maison de la Danse qui devrait recevoir 965 000 € de subventions comme en 2022, l'Institut Lumière qui devrait, lui, bénéficier d'un soutien à hauteur de 700 000 €, et l'association Musée urbain Tony Garnier dont la subvention, comme en 2022, pourrait s'élever à 90 000 €.

Mes chers collègues, si ces différentes propositions recueillent votre approbation, je vous propose d'approuver cette délibération qui sera présentée en Conseil municipal par Nathalie PERRIN-GILBERT.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Juste une question. On ne voit pas ce qui s'appelait avant le Nouveau Théâtre du 8<sup>e</sup>. Pour quelle raison il ne figure pas dans cette liste ?

**M. LE MAIRE.** - On va procéder au vote avant que je puisse laisser Jacques BONNIEL vous répondre sur cette question. Il est déporté sur la délibération donc c'est embêtant de... Mais très bien, si ça va à tout le monde, laissons-le répondre à la question. Allez-y, M. BONNIEL.

**M. BONNIEL.** - En complément de la présentation qu'a faite Sonia ZDOROVZOFF, un point d'information. Cette délibération intervient concernant ces 18 structures parce que le budget de la Ville ne sera adopté qu'au mois de mars, et le règlement des collectivités permet d'attribuer une subvention pour permettre un versement très rapide en termes de trésorerie à ces structures, à condition qu'elles aient une convention pluriannuelle et qu'effectivement, comme l'a dit Sonia, ce soit la somme qui a été versée, la subvention qui a été versée, l'année précédente qui soit reportée à l'identique, quelles que soient d'ailleurs ensuite les évolutions, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir éventuellement – ça a été dit en Commission culture par la présidente de la Commission, par l'adjointe déléguée à la Culture –, des augmentations et notamment pour prendre en compte peut-être le coût énergétique.

**M. LE MAIRE.** - Merci.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BONNIEL, je vous passe la parole pour l'approbation du projet Des Livres à soi.

**5044 – Approbation du projet Des Livres à soi porté par la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2023, 2024 - Approbation de la délivrance de chèques lecture aux participants - Direction des Affaires Culturelles**

**M. BONNIEL.** - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

L'État propose aux collectivités d'élaborer et de financer conjointement des projets concertés, avec le souci de toucher en priorité les territoires et les populations les plus éloignés de la culture. La bibliothèque municipale, la bibliothèque de Lyon, mène régulièrement dans le cadre de la charte de coopération culturelle des actions de ce type qu'elle a complétées avec un dispositif spécifique Des Livres à soi. Ce dispositif national a pour principe de familiariser, former, faciliter et rendre accessible l'acte de lecture et l'accès aux livres pour des publics qui en sont au départ éloignés. 10 ateliers pour les parents sont organisés à raison de 10 à 15 participants par atelier, afin de les accompagner dans l'appropriation du livre jeunesse et faciliter la transition pour devenir acteur de la lecture auprès de leurs enfants. Ce dispositif prévoit de doter de 80 € de chèques Lire chaque famille formée et participant au projet. La bibliothèque municipale de Lyon remettra ces chèques Lire aux personnes inscrites aux ateliers, après vérification de leur présence effective aux ateliers.

La participation de l'État s'élève à 78 % du coût total des actions prévues, et il est donc demandé une subvention de 18 000 € pour le projet 2023-2024, lequel concernera quatre quartiers en politique de la ville. Pour ce qui nous concerne dans notre arrondissement, les quartiers des États-Unis ou de Langlet-Santy.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.** Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

M. BONNIEL, je vous laisse la parole pour l'approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants lors de la nocturne du 16 mars.

**5035 - Approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des Beaux-Arts et au Musée d'Art contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d'Art - Direction des Affaires Culturelles**

**M. BONNIEL.** - La délibération 5035, effectivement, prévoit d'attribuer la gratuité d'entrée aux étudiants pour la nocturne qui est organisée chaque année par des étudiants, par des associations d'étudiants en lien avec le Musée des Beaux-Arts. Organisée depuis des années en collaboration avec l'association Beaux-Arts Campus, cette soirée de la vie étudiante lyonnaise constitue une carte blanche donnée aux étudiants de la métropole de Lyon, offrant à chacun l'occasion de s'investir dans l'organisation de l'un des événements phares de la programmation d'un grand musée européen. La nocturne étudiante a réuni par exemple entre 1 300 et 1 500 étudiants lors de ses dernières éditions. Cette année, le Musée des Beaux-Arts s'associe avec le Musée d'Art contemporain, dans le cadre du pôle des Musées d'Art, pour organiser en commun cette édition 2023. Une centaine d'étudiants issus de formations très diverses, allant du CAP jusqu'aux grandes écoles, partagent leurs coups de cœur à travers une vingtaine de projets dans les différentes disciplines artistiques, musique, théâtre, danse, installation, performance.

Pour rendre l'événement encore plus attractif, il est proposé la gratuité pour les étudiants, sachant que les autres publics s'acquittent d'un droit d'entrée de 5 €.

Si ces dispositions recueillent votre assentiment, je vous propose de voter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Questions, remarques ? M. PESCHE.

**M. PESCHE.** - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je ne peux qu'apprécier cette délibération qui vise à ouvrir plus largement l'accès à l'art et à la culture au plus grand nombre. Je voudrais souligner qu'en la matière, nous pourrions éventuellement nous

inspirer de ce qu'a pu mettre en œuvre la Ville de Marseille, qui a notamment rendu l'accès à ses expositions permanentes complètement gratuites à l'ensemble de sa population. Je vous remercie beaucoup et il me semble qu'il faut qu'on regarde un petit peu aussi ce qui se fait sur d'autres villes et de la même manière, partager les bonnes pratiques que nous, nous pouvons avoir mises en place sur notre ville. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.** - Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet Éducation- Petite enfance. M. ODIARD pour la Cité éducative.

### *Education – Petite enfance*

#### **5141 – Cité éducative Lyon 8 - Prolongation de la convention triennale entre la Ville de Lyon et l'État par avenant (Avenant n° 2) - Direction Générale des Services - Délégation générale à la jeunesse, à l'éducation, à l'enfance, aux sports et à l'inclusion**

**M. ODIARD.** - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit là d'une prolongation de la convention de la Cité éducative avec l'État. La Cité éducative, pour rappel, s'appuie sur trois axes stratégiques transversaux : renforcer la mixité sociale dans les écoles et les collèges ; favoriser la continuité éducative, notamment autour des transitions entre les différentes phases de la scolarité ; et créer des conditions propices à l'innovation et l'expérimentation. On a eu au départ une dotation de 1 350 000 €, pour trois ans, qui a été effectuée depuis 2020, et donc la convention-cadre avait une durée initiale de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022. On a eu un premier avenant qui a permis d'intégrer l'école Anne Sylvestre qui a ouvert après la Cité éducative, et puis aussi de modifier la gouvernance de la Cité éducative en la transférant au collège Victor Grignard où se trouve la cheffe de file.

Le 29 janvier, le Comité interministériel des villes a prolongé l'engagement de l'État auprès des Cités éducatives jusqu'à fin décembre 2023 en cohérence avec le prolongement de la durée des contrats de ville. Le budget de la Cité éducative a été calé sur l'année scolaire, ce qui fait que la convention-cadre s'achèvera le 3 août 2024.

Pour être un peu plus vivant sur cette Cité éducative, je voudrais aborder quelques actions qui ont été adoptées, validées lors du Comité stratégique du 15 novembre 2022, concernant notre arrondissement :

- on pourrait citer l'association Coup de Pouce avec des clubs langage passerelle, pour 29 000 € ;
- on a l'USEP pour soutenir des enfants de la grande section au CM2 dans le cadre de la réussite scolaire, pour 4 000 € ;
- on a l'école Jean Giono pour une action qui s'appelle Toucher l'horizon, pour 2 100 € ;
- on a la Boutique des Sciences avec Penser les conditions d'exercice de la fonction d'animateur et animatrice périscolaire, donc l'aspect formation, pour 2 500 € ;
- on a la Maison des Adolescents avec l'Espace Santé Jeunes avec un point d'accueil enfants jeunesse, pour 28 000 et quelques euros ;
- Pimms Médiation, expérimentation au parcours numérique, pour 19 000 € ;
- dans le cadre du projet PRE, trois parcours en collège, pour 14 200 €.

Donc au total, on est à peu près à 100 000 €.

On a des axes prioritaires qui ont été retenus pour 2022-2023 dans le cadre, je dirais, d'une révision de la gouvernance de ces Cités éducatives, une révision à la marge, je dirais, parce qu'au départ on avait un Comité stratégique qui se réunit régulièrement, deux fois par an à peu près, qui valide les grandes actions. Ces actions ont été préparées par le Comité technique auquel participe la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement par sa directrice générale des services. Et puis, on avait au départ un Comité territorial qui n'a pas pu se réunir puisque le COVID est arrivé dès que la Cité éducative s'est mise en route, et il n'a pas été réuni depuis. Mais on a vu que les acteurs du terrain seraient plus facilement mobilisables autour de thématiques, et donc on est en train de mettre en place des groupes thématiques. Il y a des groupes thématiques sur la parentalité, sur la petite enfance, sur la mixité sociale dans les établissements scolaires, et sur la santé. Pour la

parentalité par exemple, on a une innovation avec un labo de la parentalité qui va se mettre en place. Pour la petite enfance, on est en train de constituer un groupe de travail là-dessus ; pour la mixité sociale également. Pour la santé, on a deux aspects importants, on a un aspect sur la santé mentale avec le point d'accueil enfance jeunesse qui se met en place avec la Maison des Adolescents pour traiter les problématiques de santé mentale qui ont touché les jeunes, et on le sait bien avec la période COVID que ça a été quelque chose d'assez terrible. Donc ça, c'est quelque chose qui a été approuvé récemment. Et puis aussi, un groupe de travail autour de l'orthophonie qui a été lancé en juillet 2022 et qui va se poursuivre pendant cette année 2023. Voilà un peu les grands axes de réflexion et de travail de la Cité éducative sur notre 8<sup>e</sup> arrondissement.

Évidemment, je vous demande d'approuver ce rapport. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci. M. MOURIER.

**M. MOURIER.** - Je vais essayer d'être très court. Merci, M. ODIARD pour cette présentation exhaustive. Juste pour rappeler comment sont financées les Cités éducatives. C'est financé par la case d'un dispositif national qui s'appelle les Réseaux d'éducation prioritaire – mais ça je l'ai déjà dit mais je le redis encore –, par une logique de projet totalement néolibérale alors qu'on a des équipes éducatives dans tout le pays, et particulièrement dans le 8<sup>e</sup>, qui sont épuisées des dizaines de promesses de revalorisation. On a vu le ministre encore dire que non ce n'était pas 10 % alors que le président avait dit, enfin bref. Le corps enseignant souffre et les Cités éducatives font partie de cette logique, encore une fois comme on l'a dit dans notre propos liminaire, pour encore une fois affaiblir le service public.

Cependant, en raison des projets dont a parlé Patrick ODIARD et des autres qui sont à venir, nous ne voterons pas contre, nous nous abstenons seulement sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour ma part, je me réjouis que l'État accompagne l'arrondissement et la Ville de Lyon à hauteur de 450 000 € par an. Je trouve que c'est une bonne nouvelle pour les équipes pédagogiques et les enfants du 8<sup>e</sup>. M. ODIARD a donné un certain nombre d'actions qui ont été financées par la Cité éducative *via* la Ville de Lyon. Moi je citerai une autre action pour laquelle nous avons déjà délibéré dans notre arrondissement, et qui a permis d'ensemencer dans d'autres écoles, c'est notamment les petits-déjeuners qui étaient proposés à l'école, à l'époque Olympe de Gouges, aujourd'hui Pasteur, et qui ont permis de développer justement un travail autour de l'alimentation, autour de la parentalité comme ça a été indiqué. Donc, c'est une bonne nouvelle et c'est une bonne action financée par l'État et qui va directement au plus près des familles et des enfants de notre arrondissement.

Moi, je n'ai pas compris comment on peut dire que mettre 450 000 € dans l'éducation, investir dans l'éducation c'est affaiblir un service public, mais il faudra un jour que vous m'expliquiez. Par ailleurs, sur les questions que vous avez évoquées, M. ODIARD, en effet, il nous semble utile qu'on puisse avoir tous les outils d'évaluation, mais ça a déjà été pris en compte, autour du renforcement de la mixité sociale et autour de l'innovation pédagogique notamment.

Moi, je suis assez inquiet quand j'ai lu un certain nombre d'articles, aussi dans Lyon Mag décidément, notamment en citant que le 8<sup>e</sup> arrondissement était l'arrondissement le plus pauvre de la ville de Lyon et dans un autre journal, sans doute un peu plus... comme Le Monde, il y a eu des études qui sont sorties sur les indices IPS, c'est-à-dire les indices de mixité sociale au sein des collèges et donc par définition, en amont au sein des écoles primaires. Moi, quand je constate que ces indices IPS sur le 8<sup>e</sup> sont les plus faibles quasiment du Rhône, ça m'inquiète beaucoup et c'est une action extrêmement importante à mener dans la Cité éducative. Vous n'avez pas, je pense dans un souci d'exhaustivité, M. ODIARD, oublié de rappeler que les Cités éducatives limitrophes travaillaient en lien avec celles du 8<sup>e</sup>, et ça me semble particulièrement important, notamment sur Bron et sur Vénissieux parce qu'il est évident, comme on travaille sur la totalité des temps de l'enfant et du jeune – puisque la Cité éducative va jusqu'à 16 ans –, de pouvoir travailler avec les jeunes des UC à Bron et bien sûr, sur le collège Balzac dans lequel on a aussi quelques jeunes du 8<sup>e</sup> ; cela me semble essentiel. Voilà, c'est une bonne nouvelle que cette reconduction et il faudra remercier le gouvernement. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Moi je suis toujours inquiet de ce qui vous inquiète à ce point, M. LÉVY, deux ans et demi après avoir arrêté de gérer la Ville de Lyon. Comme si la mixité sociale était le résultat de deux ans et demi de mandat de notre majorité, plutôt l'absence de mixité sociale.

Je mets aux voix. Qui est contre ?

**M. LÉVY.** - Vous n'êtes pas à vous tout seul le 8<sup>e</sup> arrondissement. Je sais que vous avez un problème avec l'humilité, mais reconnaissez que c'est une politique qui est globale. J'étais adjoint à la Vie associative précédemment et j'étais également très inquiet de ces questions-là, et on a travaillé avec les associations d'éducation populaire. Je trouve très bien que les associations d'éducation populaire s'investissent dans les Cités éducatives et un travail extrêmement fort. Moi, ce qui m'inquiète c'est la manière dont vous gérez l'arrondissement mais ça c'est un autre problème. C'est des questions en effet qui ne datent pas d'aujourd'hui mais par contre, c'est vrai qu'elles ne s'améliorent pas depuis deux ans, vous avez raison.

**M. LE MAIRE.** - Je comprends que ça vous inquiète pour votre avenir.

Je mets aux voix. Qui est contre ?

Encore Mme BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Merci mais le « encore » est un peu de trop je trouve, M. BERZANE. J'ai été très sage sur ce Conseil, donc le « encore Mme BACHA-HIMEUR » est un peu de trop. Je le dis mais voilà. Non, vous n'avez pas à vous excuser.

Je voulais juste rappeler que ce n'est pas parce qu'on était élus sur le mandat précédent que nous gouvernions. Je pense que tous vos élus, la preuve, vous faites un Conseil d'adjoints en plein Conseil d'arrondissement quand vous avez des élus de votre majorité qui vous posent des questions pour amender des projets que vous proposez. Vous savez bien qu'en étant élus, on n'est pas aux manettes. Vous-même, en tant que maire du 8<sup>e</sup>, vous appelez systématiquement soit à la Ville, soit à la Métropole, ou dans la plus grande partie des cas c'est la faute de l'État. J'aimerais juste si on pouvait recentrer nos débats sur le 8<sup>e</sup> et arrêter de dire « vous étiez aux manettes ». Le maire qui était à votre place, c'est Christian COULON, si vous avez un souci avec lui, c'est avec lui qu'il faut voir.

**M. LE MAIRE.** - Je comprends que cela vous énerve. Je comprends bien que mes postures et mes paroles vous dérangent mais excusez-moi, j'ai encore une liberté de parole. Je veux réaffirmer ici qu'on est une majorité qui a le droit de ne pas forcément être d'accord sur tout et de l'exprimer. Voilà, ça c'est un fonctionnement démocratique au sein de notre majorité. On va arrêter le débat, oui je sais que ce n'est pas ce que vous avez dit mais on va arrêter le débat.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Je ne parlais pas du fait que la France Insoumise s'abstienne, je parlais surtout des Communistes qui décident de vous proposer quelque chose, d'imiter ce qui est fait à Marseille. Il aurait pu le proposer en Conseil d'adjoints ou dans d'autres instances. Je trouve ça assez surprenant qu'il vous explique que c'est super, vous auriez dû faire comme à Marseille. C'est rigolo, c'est juste des petits moments où nous on se régale, merci.

**M. LE MAIRE.** - Eh bien je suis heureux que vous puissiez passer de bons moments au sein de cette assemblée.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. MOURIER, Mme LE DILY, M. AZCUÉ, Mme VALLA*)

Adopté à la majorité du coup.

*Départ de Mme EVA.*

**M. LE MAIRE.** - Mme LE DILY, je vous passe la parole pour l'attribution. M. PESCHE.

**M. PESCHE.** - Pour être rapide et expliquer mon propos, c'est que je pense que le projet qui se passe à Marseille peut aussi vous intéresser. Alors rassurez-vous, on discute largement au sein des réunions

d'exécutif, mais il y a des choses qui me semblent très intéressantes à partager avec vous et avec les habitants de l'arrondissement.

**M. LE MAIRE.** - Mme LE DILY pour la délibération 5116 sur l'attribution de subventions aux équipements de Petite enfance.

**5116 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 € - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre - Direction de la Petite enfance**

**Mme LE DILY.** - Monsieur le Maire, collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement.

La Ville de Lyon développe une politique en faveur de la Petite enfance, axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipements de jeunes enfants présentant un intérêt communal. Les relations entre la Ville de Lyon et ces associations sont formalisées par des conventions-cadres pluriannuelles précisant notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement général annuelle, puis d'une subvention complémentaire éventuelle, ce qui constitue la seconde tranche, et qui est versée en septembre de l'année en cours.

Le vote du budget primitif devant intervenir cette année lors de la réunion du Conseil municipal du 9 mars 2023, il apparaît nécessaire d'inscrire d'ores et déjà le vote d'une avance de subvention, afin de ne pas pénaliser les associations, en leur garantissant un niveau de trésorerie suffisant afin que ces associations puissent réaliser leur mission de service public. Dans l'attente des montants définitifs à accorder pour l'année 2023 à chacune des associations gestionnaires, il vous est proposé d'allouer les avances de subventions pour un montant total de 885 570 €. Ces sommes-là sont réparties entre quelques 17 structures du 8<sup>e</sup> arrondissement. La plupart des structures recevant une subvention bénéficient également de l'occupation de leurs locaux à titre gracieux de la Ville de Lyon. Ainsi, pour l'année 2021, le montant de ces avantages en nature s'élevait, pour l'ensemble des associations concernées, à 4 258 441 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter en faveur de ces subventions ainsi que pour le modèle de convention d'application. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole, Mme LE DILY, pour l'approbation du contrat de mise à disposition de locaux aux P'tits Gones.

**5115 – Adoption et renouvellement du contrat de sous mise à disposition de locaux au profit de l'association Les P'tits Gones du 8<sup>e</sup> - Approbation du contrat - Direction de la Petite enfance**

**Mme LE DILY.** - Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Les P'tits Gones du 8<sup>e</sup> assurent la gestion, le fonctionnement et l'animation de deux structures d'accueil Petite enfance dont une halte-garderie qui comprend 12 places et une crèche familiale offrant 60 places. La Ville de Lyon a contribué à hauteur de 10 383 € pour la réalisation des travaux dans la crèche. Cette association a dorénavant une surface de 210 m<sup>2</sup> de locaux intérieurs et 70 m<sup>2</sup> de jardin clos attenant. Cette délibération vise à renouveler le contrat de mise à disposition de leurs locaux afin qu'ils puissent poursuivre leur activité d'accueil dans ce quartier du 8<sup>e</sup> arrondissement.

*Idem*, si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de l'adopter. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Remarques, questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Départ de M. BONNIEL.

**M. LE MAIRE.** - M. ODIARD pour l'attribution de crédits et de subventions aux écoles primaires publics.

### **5065 – Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Éducation**

**M. ODIARD.** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit de la subvention annuelle de crédits et subventions de fonctionnement que nous votons pour les écoles élémentaires et maternelles. Il y a plusieurs catégories d'achats : les fournitures scolaires, les photocopies et impressions, les consommables informatiques. Les crédits sont basés sur les effectifs à la rentrée scolaire 2022-2023, ce qui fait qu'on peut les prévoir même si on ne sait pas ce qu'il en sera pour l'année suivante. On a une situation qui est identique à ce que nous avons les années précédentes, 27,50 € par élève maternelle et élémentaire, 115 € pour les BCD et puis les frais de photocopie, etc. Il y a des financements prévus pour les ouvertures de classe. Ensuite, on a des subventions pour les coopératives scolaires avec la subvention crédit libre qui va servir pour divers petits achats. On a les subventions initiatives des conseils d'école qui sont notamment dédiées aux sorties scolaires, et on a des subventions pour les assurances que contractent les écoles.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter ce renouvellement à l'identique des subventions dévolues aux écoles. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. ODIARD. Remarques, questions ? M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Juste une question. Vous nous aviez fait un exposé au précédent Conseil d'arrondissement sur une action autour du numérique dans les écoles. On a pu en discuter en Commission éducation, je regrettais le fait que les mini-demains ne soient pas renouvelés en partenariat avec Fréquence Écoles dans notre arrondissement, ils marchaient plutôt bien. Au sein de la maternelle Philibert Delorme, j'ai également posé la question de savoir pour quelle raison l'arrondissement ne prenait plus en charge le livret d'accueil des enfants en maternelle, au sein de cette école. Il m'a été répondu en Commission que c'était le choix de l'équipe pédagogique. Est-ce que vous pouvez me confirmer ceci ? Moi je trouve dommage qu'on arrête un dispositif qui donnait du papier aux familles plutôt que de les envoyer systématiquement sur un écran. Est-ce que vous pouvez m'éclairer sur cette question-là s'il vous plaît ?

**M. ODIARD.** - On avait en arrivant découvert que la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement imprimait ces livrets pour cette école, sauf qu'il y a beaucoup d'écoles dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et je ne vois pas pourquoi on ferait une situation particulière pour une école publique de notre arrondissement. La plupart des écoles, et on va voter dans quelques instants des subventions pour les photocopies, 2 € par élève en maternelle et 2,60 € par élève en élémentaire, ces subventions, en général, les écoles les utilisent y compris pour imprimer leurs livrets. La présence de la couleur, c'est un plus, il faut savoir que le coût d'une photocopie couleur c'est dix fois le coût d'une photocopie noir et blanc, et moi je ne vois pas pourquoi une école en bénéficierait et pas les autres. Étant donné qu'on est dans une optique de faire des économies, la photocopie noir et blanc du livret dans une école publique qui est sectorisée, qui n'a pas vocation à attirer des clients comme le fait une école privée avec des supports de communication luxueux. On est une école sectorisée, en plus une école qui est très chargée, on a beaucoup d'enfants qui n'arrivent pas à accéder à l'école Philibert Delorme et qu'il faut répartir sur d'autres écoles, c'est pareil pour Bordas même si l'ouverture d'Anne Sylvestre a permis d'apaiser un petit peu, d'alléger un peu la charge. On n'a pas d'enjeu de recueillir, de recruter de nouvelles familles, d'attirer un public, on a le public du secteur qui peut bien sûr avoir ce livret en noir et blanc comme le font toutes les écoles, et puis quand il y a des réunions de classe, on peut projeter le livret sur le TNI en livret en couleur et le mettre à disposition sur le site de l'école s'il existe. Je ne vois pas de perte en termes d'information des parents sur le fait de passer d'un livret en couleur à un livret en noir et blanc comme le font la plupart des écoles.

**M. LE MAIRE.** - Très bien.  
Je mets aux voix.

**M. LÉVY.** - Pour monsieur l'adjoint, c'était le cas dans d'autres écoles qui en faisaient la demande, notamment l'école Alain-Fournier. Moi, je trouve ça plutôt bien d'apporter du qualitatif aux écoles publiques. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)  
Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. ODIARD, je vous laisse la parole pour la subvention à l'AFEV.

**5062 – Approbation de la convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 € à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période janvier - 31 août 2023) - Direction de l'Éducation**

**M. ODIARD.** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Toujours sur le volet éducatif, pour ce Conseil d'arrondissement de janvier, on a traditionnellement la subvention votée à l'AFEV pour les Ambassadeurs du livre. La Ville a un contrat avec cette association depuis 2011, je crois, et ce dispositif Ambassadeurs du livre, qui est intégré dans le nouveau projet éducatif 2021-2026, est porté par des jeunes volontaires en service civique qui vont s'occuper des bibliothèques - centres documentaires sur les différents temps d'accueil de l'enfant, aussi bien le temps scolaire que périscolaire, c'est très important. Nous avons une subvention de 200 000 € qui nous est proposée au vote ce soir, qui concerne l'exercice 2023 donc de janvier au 31 août. Nous avons voté en septembre, enfin précédemment pour septembre à décembre 2022, une subvention de 100 000 € donc c'est 300 000 € par an comme c'est le cas depuis plusieurs années. L'AFEV, pour les 157 écoles publiques qui bénéficieront du dispositif en 2022-2023 parce qu'elles en ont fait la demande, va faire appel comme les deux années précédentes à 75 volontaires en service civique sur le temps scolaire et périscolaire.

Donc, je vous demande de bien vouloir renouveler cette subvention.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. ODIARD. Remarques ? Mme BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Merci. C'est pour avoir une précision. En fait sur les 100 services civiques, on est passé à 75 et on a appris en Commission que sur ces 75 c'est 25/25/25. Est-ce que l'on peut avoir le chiffre exact de services civiques à l'instant T pour le 8<sup>e</sup> ? Et surtout, comme dans d'autres secteurs on a du mal à avoir des recrutements en service civique, ce qui est le cas dans d'autres secteurs, donc avoir un état des lieux sur les services civiques dans le 8<sup>e</sup> et notamment en lien avec cette délibération.

**M. ODIARD.** - Je ne sais pas cette histoire de 25/25/25. Il y a 75 volontaires en service civique qui interviennent sur les 157 écoles qui ont déposé un projet Ambassadeurs du livre. Donc évidemment, un service civique intervient sur plusieurs écoles, selon la taille de l'école et selon le nombre de classes concernées. Il y a les grosses écoles du 8<sup>e</sup> où il va y avoir un service civique qui va être quasiment à plein temps sur l'école, dans d'autres fois, pour des écoles plus petites ou des écoles où il y a moins de classes qui ont déposé un projet, on va avoir un service civique qui va être sur deux voire sur trois écoles. Le nombre de 75 est identique depuis trois ans, on a voté ça en janvier 2021, en janvier 2022 et maintenant en janvier 2023, c'est toujours les 75. Ce nombre correspond au volume, je dirais, de ce qui est demandé par les écoles, on n'a jamais d'arbitrage qui ferait que des écoles n'ont pas leurs Ambassadeurs du livre faute de candidats auprès de l'AFEV, et donc c'est pour ça que ce nombre est reconduit d'année en année.

**M. LE MAIRE.** - Très bien.

**M. ODIARD.** - Je n'ai pas d'éléments par contre pour les autres services civiques dans d'autres secteurs.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - La question était : combien avons-nous de services civiques dans le 8 et a-t-on un problème de recrutement ? Vous avez répondu à tout sauf à ça.

**M. ODIARD.** - On n'a pas de problème de recrutement puisqu'on a ces 75 services civiques qui vont intervenir dans les écoles, qui interviennent déjà d'ailleurs. On ne m'a signalé aucun problème de recrutement et de présence, d'assiduité des Ambassadeurs du livre dans les écoles depuis le mois de septembre, puisqu'évidemment ce sont ceux de septembre qui continuent avec la présente délibération. Je n'ai pas par contre, le nombre exact des ambassadeurs du livre qui sont sur les écoles du 8<sup>e</sup>, effectivement c'est quelque chose que je peux chercher, ce n'est pas très compliqué à trouver.

**M. LE MAIRE.** - Très bien, je note qu'au compte rendu nous mettrons le nombre de services civiques que l'on a dans le 8<sup>e</sup>.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. LESUEUR, je vous passe la parole pour un abondement de budget pour les bungalows du groupe scolaire Kennedy.

**5022 – Groupe scolaire temporaire Kennedy - Opération n° 08131002 - Installation de modulaires maternelle et restaurant - Square Varichon, 30 avenue Paul Santy, à Lyon 8<sup>e</sup> ; Opération n° 08018708 - Installation de modulaires élémentaire et travaux intérieurs - Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, 12 avenue Jean Mermoz, à Lyon 8<sup>e</sup> - Adaptation du montant des opérations et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006 - Direction de la Construction**

**M. LESUEUR.** - Mesdames, Messieurs.

Suite aux différentes délibérations précédentes, vous avez approuvé le projet de démolition et reconstruction du groupe scolaire Kennedy. Dans ce cadre, il est prévu l'installation de bâtiments modulaires pour accueillir le groupe scolaire provisoire. Ces bâtiments sont répartis sur deux sites, d'un côté le square Varichon pour l'école maternelle et le restaurant scolaire, et d'autre part les parkings situés de part et d'autre de la mairie du 8<sup>e</sup> pour les classes primaires. Vous pouvez constater, dès aujourd'hui, que l'installation a commencé sur la face sud de la mairie. Les travaux liés à l'installation sont en cours et la livraison de toutes les opérations est programmée pour mars 2023.

Après consultation des entreprises, le coût global de l'opération est porté à 2 318 000 € TTC. Il y a eu quelques surcoûts dus au VRD des terrassements et les fondations, des clôtures, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, et la fourniture et pose de la fibre optique pour la jonction des deux sites. Ces opérations seront financées par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme aménagement scolaire 2126, et les opérations seront financées sur 2022-2023 pour l'installation et 2025 pour la désinstallation.

Je vous demande donc d'approuver cette résolution. Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Remarques, questions ? M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Une observation, nous sommes quand même sur une hausse par rapport aux budgets initiaux de plus de 17 %. Initialement, lors des réunions préparatoires, on devait être sur une opération temporaire qui ne devait pas dépasser les 2 M€. Aujourd'hui, nous en sommes hors dépenses on va dire qui ne se voient pas, notamment de sécurité, d'organisation et autres, qui dépassent les 2,3 M€ pour une opération qui lorsque l'école sera terminée, sera en l'air. Ça nous interroge quand même beaucoup sur le choix que vous avez fait d'installer cette école provisoire devant la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement. C'est quand même un investissement, une dépense plutôt parce que ce n'est pas un investissement, c'est une dépense qui est extrêmement importante.

**M. LE MAIRE.** - Très bien.

**M. LESUEUR.** - Comme vous le savez, la seule chose sur laquelle on ne peut pas répondre quand on fait un projet, c'est sur ce qui se passe sous le sol, donc ce sont des problèmes de fondations essentiellement sur le square Varichon qui ont fait la différence de coût, et vous le savez très bien, malheureusement.

**M. LE MAIRE.** – Ensuite, moi je serais quand même curieux de savoir quelle aurait été votre solution pour localiser l'école provisoire.

**M. LÉVY.** - Une des solutions, on vous avait posé la question lors de la réunion que vous aviez organisée – la seule d'ailleurs depuis le début du mandat – avec tous les élus, tous les groupes, pour présenter le projet. On vous avait notamment posé la question de l'installation en face de l'école Kennedy sur le site de l'ADAPEI. On nous a répondu que cela n'a pas été exploré. On vous avait posé la question de l'extension sur Péguy notamment, ou même sur d'autres écoles limitrophes, ça s'est fait pendant deux ans sur l'école Marie Bordas lorsqu'il y a eu la construction de l'école sur le groupe scolaire Alain Fournier et sur l'école Charles Péguy. Les 2 M€, à l'époque, d'investissement pour lier à la délocalisation de l'école ont permis de construire des bâtiments entre guillemets en dur et pérennes pour l'école Péguy et pour l'école Alain Fournier. Ce que je conteste dans ce choix, c'est que les 2,5 M€ qui seront mis dans cette école provisoire, dans deux ans n'existeront plus, ou trois ans.

**M. LE MAIRE.** - C'est le fonctionnement très souvent des écoles provisoires, c'est d'ailleurs le sens même du terme « provisoire », c'est que ça ne dure pas. En l'occurrence, 18 classes de plus à Péguy sur une école qui est déjà surchargée, j'ai quand même du mal à voir comment on réalise une telle chose.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR*)  
Vous vous abstenez, Mme BACHA-HIMEUR, aussi.

Adopté à la majorité.

Nous passons au volet Vie associative et je passe la parole à Aurélie MARAS pour le lancement de l'opération budget participatif.

*Vie associative*

### **5128 – Lancement de l'opération n° 60BUPA22 Budget participatif 2022 - Enveloppe globale et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00020 - Direction Générale des Services - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants**

**Mme MARAS.** - Bonjour à toutes et tous, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je suis très heureuse de vous présenter cette délibération ce soir. La mise en place d'un budget participatif était un engagement de campagne et un engagement majeur de notre plan de mandat que nous sommes ravis de concrétiser. 2022 a été une année intense sur le chantier démocratique dans notre ville et notre arrondissement, avec notamment le lancement du premier budget participatif lyonnais. Les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement ont su faire preuve d'imagination, d'enthousiasme et de mobilisation collective pour cette première édition. En effet, vous pouvez constater les 1 427 idées qui ont été déposées sur la plate-forme et les 140 idées pour le 8<sup>e</sup> arrondissement.

L'ambition de cette première édition du budget participatif se traduit également par le montant important consacré à la réalisation des projets ; 1 826 000 € pour le 8<sup>e</sup> arrondissement seront consacrés à la réalisation des 13 projets lauréats.

Revenons un instant sur les étapes clés du projet dans le 8<sup>e</sup>. Sur les 140 projets déposés dans le 8<sup>e</sup>, 36 ont été jugés recevables et soumis au vote des habitants. Pour rappel, les critères de recevabilité relevaient de l'investissement et non pas du fonctionnement, s'inscrire dans les compétences Ville de Lyon, être d'intérêt général et profiter au plus grand nombre. Par souci de transparence, l'ensemble des commentaires des services sont postés sur la plate-forme Oyé!. Donc vous pouvez toujours consulter les commentaires sur la recevabilité ou non. Les 36 projets ont été soumis au vote des habitants *via* la plate-forme ou lors d'ateliers en présentiel. À noter que le vote était ouvert à toutes et tous sans critères d'âge ni de nationalité. À noter également que nous avons travaillé sur une démarche forte d'aller vers, avec des ateliers de vote dans les quartiers, et cela a porté ses fruits. Sur les 36 projets soumis au vote, 13 projets lauréats ont été sélectionnés par les habitants et seront donc réalisés dans les deux ans. À travers ces 13

projets, nous avons une belle photographie des attentes des habitants. Chaque quartier est représenté, je peux citer le café associatif à Grand Trou qui a recueilli le plus grand nombre de voix pour notre arrondissement, l'aire de jeux inclusive place du 8 mai 1945, des arbres pour la piscine Mermoz, les plateaux sportifs à Monplaisir, les terrains ouverts à la pratique du handifoot au complexe sportif Vuillermet-Ebrard. Nous affichons la liste exhaustive des projets lauréats. Les 13 projets portent sur des thématiques variées : le sport, la vie associative, la culture, la nature en ville, la santé, les solidarités. Grâce aux 36 projets soumis au vote, pas uniquement les lauréats, des collectifs d'habitants se sont constitués, ils ont pu se renforcer en créant des événements et outils de communication autour de leurs idées pour leur quartier. Cela a été extrêmement riche, ce fut une expérience et une opportunité précieuse de rendre visible leur projet, et ils ont su faire preuve de beaucoup de créativité.

Je tiens à remercier tous les porteurs de projets ainsi que les structures partenaires, notamment MJC, centres sociaux et la médiathèque, pour leur forte mobilisation sur la phase de dépôt de projets et également sur la phase de vote. Un grand merci également à Élise DEHÉDIN, collaboratrice de cabinet du Maire et Nicole CROCHET, cheffe de projet service mission démocratie ouverte, pour la grande qualité du travail fourni et leur investissement sans faille.

Quelques points que je souhaite préciser sur la méthode. Par souci de transparence, les résultats de vote de tous les projets sont publics sur la plate-forme Oyé!. Également, un comité de scrutateurs constitués de huit citoyens volontaires observateurs de la phase de vote a suivi l'évolution des votes et validé le résultat des projets lauréats.

Ensuite, je ne sais pas s'il y a des questions sur le mode de scrutin. Les projets ont été choisis selon un scrutin majoritaire simple par arrondissement et sur toute la ville. Les projets ont été retenus dans l'ordre du vote, jusqu'à atteindre le projet pivot, soit celui qui fait dépasser l'enveloppe de 1,7 M€ pour le 8<sup>e</sup>. Les projets pivot de chaque arrondissement ont été mis en réserve et le reliquat de chaque enveloppe a été reversé dans un pot commun. Les projets pivot de chaque arrondissement ont été sélectionnés au nombre de voix recueillies et à hauteur du pot commun. J'espère que c'est clair. Et donc on a eu la chance d'avoir notre projet pivot du 8<sup>e</sup> arrondissement, le réaménagement et la végétalisation du stade Colbert, qui a pu être sélectionné grâce au grand nombre de voix recueillies. C'est une bonne nouvelle car les attentes sont fortes et l'espace est sous-exploité. Le 8<sup>e</sup> arrondissement bénéficie donc d'une enveloppe de 1,8 M€ contre 1,7 allouée initialement. Toutes les informations sont dans le FAQ qui est en ligne.

Nous allons tirer, en 2023, les enseignements de cette première édition pour améliorer et renforcer encore ce dispositif. Nous avons hâte de concrétiser tous ces beaux projets. L'année 2021 a vu la création du premier Conseil d'arrondissement des enfants du 8<sup>e</sup> ; l'année 2022, le lancement du premier budget participatif lyonnais ; début 2023, nous lançons le Baromètre du bien-être, trois marqueurs forts de notre politique en faveur du renouveau démocratique.

Je formule le vœu qu'en 2023 la démocratie locale soit vivante et riche du dialogue entre les Lyonnaises et les Lyonnais.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les adopter.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? Mme EL GANNOUNI.

**Mme EL GANNOUNI.** - Merci, Monsieur le Maire. J'interviens au nom des groupes de la majorité sur cette délibération relative au budget participatif.

1 427 idées, 217 projets soumis au vote, c'est un projet emblématique de notre majorité qui se concrétise. Avant tout, il s'agit de donner du pouvoir d'agir aux Lyonnaises et aux Lyonnais, leur permettre de s'impliquer dans la vie municipale et porter individuellement ou collectivement un projet pour notre ville. Dans notre arrondissement, les projets votés sont nombreux et ils ont été cités précédemment par Aurélie MARAS. Des projets tous très intéressants et d'une grande qualité, d'autant plus intéressants, bien sûr, qu'ils émanent directement des Lyonnaises et des Lyonnais et répondront à leurs attentes et à leurs souhaits. Le BuPa est ainsi une opportunité unique, pour chaque citoyenne et citoyen, de faire acteur de l'aménagement et l'animation de son quartier.

Alors que la démocratie semble aller de moins en moins bien, participation en baisse, remise en cause des instances, ce dispositif est loin d'être un gadget. La participation politique peut prendre des formes multiples, le vote bien sûr mais pas seulement. Les initiatives citoyennes font partie intégrante des formes de participation politique, et la mise en place d'une démocratie locale nous paraît essentielle. C'est

un moyen de rapprocher les citoyennes et citoyens de la politique, de les intéresser à la vie de la cité, en leur donnant une manière concrète de s'y impliquer. Avec le budget participatif, notre majorité offre une manière supplémentaire, alternative de participer politiquement, une manière ludique, inclusive et impliquante d'être citoyen. À trop s'émouvoir de l'abstention qui progresse chaque jour, nous finissons par oublier que la participation politique ne va pas de soi. Elle est un facteur de l'intégration sociale et politique des individus, et de leur perception et de leur compréhension des enjeux. Pour le dire autrement, être citoyen est une démarche volontariste dans laquelle les collectivités comme la nôtre ont un rôle essentiel à jouer.

Des ajustements devront être faits dans les éditions à venir afin d'inciter plus largement à une participation toujours plus forte et diversifiée car même si des projets ont vu le jour, ils restent la concrétisation du vœu d'une minorité de l'ensemble de l'arrondissement. Il nous faudra également renforcer l'égalité entre les différents quartiers de notre arrondissement, car nous souhaitons que chacun puisse bénéficier de manière équitable des investissements liés au budget participatif, qu'on habite au Grand Trou, à Bachut, à Monplaisir ou à Laënnec. Cela s'explique par le fait que l'origine sociale ou le niveau de vie notamment influe fortement sur la participation politique. Les plus pauvres, les plus précaires participent moins que les catégories sociales les plus favorisées. Cela s'applique bien sûr aussi au dispositif de démocratie locale comme le BuPa. À ce titre, nous pouvons saluer le travail de l'adjointe Aurélie MARAS, qui a pu organiser plusieurs ateliers explicatifs et d'échanges qui sont la première pierre du travail qu'il nous faut intensifier.

En attendant, je crois pouvoir dire que cette première édition du budget participatif laisse augurer d'un regain d'intérêt des concernés pour influencer sur des changements à leur portée. Une phase de bilan est prévue pour permettre d'améliorer le dispositif qui est encore en phase expérimentale.

En attendant avec impatience la deuxième édition, je tiens à remercier, au nom des groupes de la majorité, l'ensemble des personnes ayant contribué à l'organisation de cette édition, ainsi que bien sûr les citoyens, les associations, les conseils de quartier et toute autre partie prenante qui se sont mobilisés pour faire vivre leurs envies d'amélioration de leur quotidien. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Il y a des mains levées ou pas ? Oui, M. AUZAL.

**M. AUZAL.** - Merci. Oui, Monsieur le Maire, juste une observation. Le projet en lui-même, il est très bien, mais on ne pourrait pas être poil à gratter si on n'intervenait pas un peu. On voudrait juste avoir, on est contents d'entendre tous ces chiffres, la participation, mais si on parle de participation et de budget participatif, il y a 522 000 habitants à Lyon, je ne sais pas combien il y a de votants sur les listes électorales... Il y a plus de 1 400 votants à Lyon, je pense, inscrits sur les listes électorales, on va dire la moitié et là on a 6 000 votants. Nous ce qui nous intéresse, et peut-être à travailler pour les prochaines éditions, on met des réserves sur la méthode, sur le panel des gens qui ont voté, des participants mais surtout la mise en place. Comment on va pouvoir suivre ces projets, comment on va organiser le suivi ? Je ne parle pas de flicage, juste de suivi. Autrement, c'est une très bonne idée mais on ne peut pas se réjouir pour un budget participatif de 6 000 votants sur une ville de 522 000 habitants. Voilà, c'est ce que je voulais dire. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Très bien. M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du vote du dispositif en lui-même, nous l'avons approuvé, signe que dans la continuité des APICQ, le dispositif de démocratie participative et de budget participatif va plutôt dans le bon sens, en tout cas tel qu'il était réfléchi sur le papier. Après, on constate tout de même que dans la mise en œuvre, il y a quand même des points qui attirent notre attention, comme l'a rappelé M. AUZAL, notamment sur la participation, c'est-à-dire que *grosso modo* quand on prend certains projets – et pourtant on a bien vu dans des réunions qu'un certain nombre de militants était là –, on est *grosso modo* sur moins de 1 % d'un quartier qui a pu approuver les projets. Moi, je pondérerais beaucoup, Madame l'Adjointe, vos propos

enthousiasmants parce que je pense qu'au bout du compte, ils peuvent même conduire à renforcer quelque part la défiance démocratique. Soyez vigilants du coup à ne pas survaloriser le participatif au représentatif et qu'à partir de là, on a bien vu, y compris dans les projets qui ont été déposés, d'abord qu'il y a eu et vous l'avez évoqué vous-même, une censure sur deux tiers des projets. La véritable démocratie participative aurait été de proposer au vote l'intégralité des projets déposés. Sur la plateforme Oyé!, on a des commentaires très laconiques sur la raison pour laquelle certains projets n'ont pas été soutenus en tout cas, ou retenus. Et puis par ailleurs, on a bien vu, vous parliez tout à l'heure d'argent par exemple, le budget initial est à peu près de 100/150 000 €, passage de l'adjoint aux Sports derrière en lien avec les services, on arrive à un projet de 500 000 €. Même chose sur le projet lié à Saint-Hippolyte, on a bien vu que le budget a particulièrement été gonflé. On peut quand même aussi s'interroger sur les montants de 60 000 ou 80 000 €, je ne sais plus, sur l'aire d'ébats canins. C'est dommage parce que c'est une belle promesse démocratique, c'est un principe que nous soutenons mais la manière dont vous l'avez mis en place, je crains que ça crée plus de la défiance que de la confiance. Je vous remercie.

**Mme MARAS.** - Merci. Quelques points, j'espère que je ne vais pas oublier certaines de vos remarques ou questions. Sachez que pour cette première édition, il y a plein de villes qui ont expérimenté le budget participatif donc on a des éléments de comparaison. Bien sûr qu'on veut améliorer le dispositif, faire participer tous les Lyonnais, ce serait génial. Si vous avez des idées pour inciter à faire participer tout le monde, elles sont les bienvenues. Néanmoins, les chiffres montrent qu'on a une très forte mobilisation sur la quantité de projets qui ont été soumis et également sur la phase de vote en comparaison avec d'autres dispositifs dans d'autres villes. Donc ça, c'est déjà une bonne nouvelle, c'est-à-dire que cette première édition a quand même bien fonctionné, y compris dans les quartiers populaires où on a vraiment fait un travail pour expliquer la démarche et pour accompagner les collectifs.

Sur la censure, je ne peux pas vous laisser dire ça, je veux dire, il y a des règles, un budget participatif, il y a des critères objectifs pour valider ou refuser un projet et le considérer éligible, donc je n'entends pas du tout cette remarque.

Par ailleurs, sur les montants des projets, comment étaient allouées les enveloppes budgétaires par projet ? Tout simplement, on fait confiance aux services, enfin je veux dire c'est quand même leur métier de connaître. Une aire d'ébats canine, ce n'est pas la première qu'on fait, réaménager un espace sportif, on sait combien ça coûte, on a un nombre de mètres carrés et on fait le calcul. Je veux dire, les services savent très bien comment le faire.

**M. LE MAIRE.** - M. LÉVY, vous pouvez la laisser finir, s'il vous plaît ?

**Mme MARAS.** - D'une manière générale, on fait confiance aux services. Moi personnellement, je fais entièrement confiance aux services, ils ont vraiment joué le jeu, ils ont dialogué entre eux. Il y a des espaces verts avec le sport qui se sont mis autour de la table pour les exemples des plateaux sportifs avec les collégiens, avec le Conseil de quartier, etc. Ils ont joué le jeu et ils ont fait un travail remarquable.

Par ailleurs, sur la question démocratie représentative par rapport à démocratie participative, ce dispositif nous met, nous en tant qu'élus, dans une posture d'écoute et je trouve ça très bien, je trouve ça effectivement très sain d'être dans une posture d'écoute, c'est-à-dire que nous, on n'intervient pas.

**M. LE MAIRE.** - Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*)

Qui s'abstient ? (*M. AUZAL, M. COHADE, M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. PELAEZ*)

Très bien, adopté à la majorité.

Mme MARAS, je vous laisse la parole pour les subventions au FONJEP.

**5092 – Attribution d’une subvention de fonctionnement au FONJEP d’un montant de 701 167 € à titre de participation financière aux postes de directeurs de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial**

**Mme MARAS.** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP, Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, cette subvention est au titre de la participation financière aux postes de directeurs de 12 MJC de Lyon. Le montant global est de 701 167 € pour la Ville de Lyon. La subvention que l'on vous propose d'adopter vient apporter un soutien précieux aux MJC, ces acteurs majeurs de la vie sociale et culturelle de l'éducation populaire de notre arrondissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les adopter.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Remarques, questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération 5126 a été retirée, je passe donc à la 5102, M. LESUEUR, sur la création du pôle sportif et culturel à Lyon Mermoz.

*Logement - Urbanisme et nature en ville*

~~**5126 – Aide à l'écorénovation du parc social à caractère patrimonial ou ancien – Lancement de L'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention – Direction de l'Aménagement Urbain**~~

*Rapport retiré*

**5102 – ZAC Mermoz Sud - Création d'un pôle sportif et culturel à Lyon 8<sup>e</sup> - Opération n° 08315001, Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001 - Direction de la Construction**

**M. LESUEUR.** - Mesdames et Messieurs.

Suite du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet ZAC Mermoz Sud pôle sportif et culturel. La métamorphose se poursuit ; nous avons acté la démolition du groupe scolaire Pasteur ; nous avons divisé la parcelle initiale ; nous avons lancé le concours de maîtrise d'œuvre pour le nouveau groupe scolaire ; nous avons cédé les terrains à la Métropole, maître d'ouvrage officiel de la ZAC Mermoz Sud.

Dans la programmation initiale, il était prévu un pôle socioculturel sur la base du regroupement de la MJC Laënnec Mermoz et le centre social de Mermoz Sud. Nous avons donc rencontré les deux structures en début de mandat, afin de discuter avec elles de ce futur pôle et de leur fusion. Elles n'avaient pas vraiment été associées à ce choix, elles n'y étaient pas favorables. Il était donc important de réinterroger le programme de cet équipement. Il est apparu un défaut d'équipements sportifs sur ce secteur, ce qui nous a amené à requalifier le programme en pôle sportif et culturel. Nous avons donc relancé une consultation des acteurs éducatifs, culturels et sociaux pour déterminer à la fois les besoins manquants et le mode de gouvernance de ce futur équipement. Dans le même temps, le périmètre d'action du centre social Laënnec Mermoz a conduit à la libération de l'antenne de Mermoz Nord et de fait, la MJC Laënnec Mermoz a émis le souhait de s'implanter sur cette antenne et de prendre également la gestion du pôle sportif et culturel.

Le pôle sportif et culturel d'environ 2 000 m<sup>2</sup> sera doté d'un espace sportif composé d'un dojo, d'une salle de danse, d'une salle de sport, d'un espace culturel avec salle de spectacle, studio

d'enregistrement et salle de musique. Cette opération bénéficiera d'une subvention de l'ANRU dont le montant reste à confirmer.

Il convient maintenant de lancer les études de programmation, diagnostics, études de sol et autres prestations nécessaire au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours. Cette phase est estimée à 1,5 M€ TTC. Le montant global de l'opération est de 10 M€, montant qui sera précisé à l'issue des études d'avant-projet. La maîtrise d'œuvre sera attribuée après organisation d'un concours. À l'issue de la phase candidature, les trois équipes seront admises à présenter une proposition au niveau avant-projet sommaire. L'indemnisation réglementaire sera de 70 000 € hors-taxes. Les marchés de travaux, de coordination, de sécurité, de protection, de santé, de contrôles techniques et autres marchés d'études seront attribués en application du Code de la commande publique. Les paiements de ces budgets seront échelonnés de 2022 à 2025.

Je vous demande donc d'approuver cette résolution. Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ?

*Déport de Mme COUDER.*

**M. LE MAIRE.** - Je mets donc aux voix. M. LÉVY.

**M. LÉVY.** - C'est une observation. Si, Monsieur le Maire, vous pouvez transmettre au rédacteur du rapport nos félicitations parce qu'il est très explicite sur le début du rapport « au cours de ces 15 dernières années, le quartier de Mermoz dans le 8<sup>e</sup> arrondissement a connu de nombreuses transformations : démolition d'autopont, réaménagement de l'avenue Mermoz, arrivée du T6... » – j'espère que vous avez bien lu puisque comme à longueur de Conseils, vous dites que rien n'a été fait par le passé –, « ... rénovation urbaine du secteur Nord, la métamorphose se poursuit... », merci, « ...se poursuit désormais dans la partie sud du périmètre de 16 hectares, etc. ». Je trouve que c'est un beau remerciement sur l'action menée précédemment. Il faudra vraiment remercier les rédacteurs du rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Je le dirai avec plaisir à Christian COULON vendredi soir, lors de la cérémonie des vœux à la Maison de la Danse.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Je lui enverrai un petit message alors.

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Je suis très heureux qu'on vote à l'unanimité la naissance de ce nouvel équipement public dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

M. AZCUÉ, je vous passe la parole pour des garanties.

**5068 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 868 523 € relatifs à une opération de construction de 13 logements (9 PLUS et 4 PLAI) situés 16, 18 rue, de Professeur Morat à Lyon 8<sup>e</sup> – Direction des Finances**

**M. AZCUÉ.** - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Madame, Monsieur.

Deux délibérations techniques pour la délégation Logement ce soir au bénéfice du bailleur Alliade. La première délibération concerne une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour la souscription de cinq emprunts d'un montant d'un peu plus de 1 800 000 € pour 13 logements situés 16 et 18, rue du Professeur Morat, Lyon 8<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE.** - OK. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Pour la suivante.

**5067 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 7 507 017 € relatifs à une opération réhabilitation de 204 logements (160 PLUS et 44 PLS) situés 17 à 21, avenue Francis de Pressensé à Lyon 8<sup>e</sup> - Direction des Finances**

**M. AZCUÉ.** - La seconde délibération concerne toujours le bailleur Alliade pour, cette fois-ci, trois emprunts d'un montant de plus de 7,5 M€ pour une opération de réhabilitation de 204 logements, avenue de Pressensé.

**M. LE MAIRE.** - Mme BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Je vais juste amener un peu de légèreté. Je suis déçue que M. AZCUÉ ne se trompe pas sur le nom des rues de nos adresses. C'est tout, c'est une petite légèreté. Merci.

**M. AZCUÉ.** - Meilleurs vœux.

**M. LE MAIRE.** - Je ne suis pas certain d'avoir suivi sur le coup mais vous m'expliquerez après. Je sens bien qu'il y a un truc entre vous.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BECART, je vous passe la parole sur les aménagements urbains du quartier Langlet-Santy.

**5006 – Lyon 8<sup>e</sup> Quartier Langlet-Santy, aménagement des espaces publics - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, Lancement de l'opération n° 68004001 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00016 - Direction de l'Aménagement Urbain**

**M. BÉCART.** - Bonsoir à toutes et à tous.

Comme vous le savez, les travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Langlet-Santy commencent. Ce projet ambitieux va permettre la rénovation de près de 12 000 m<sup>2</sup> d'espace public afin d'embellir le cadre de vie des habitants et le végétaliser massivement avec une surface débitumée considérable, 82 arbres plantés et le maintien de 95 % des arbres existants. Un bilan exceptionnel pour une opération de cette ampleur et qui traduit un changement dans les pratiques d'aménagement où la préservation du patrimoine arboré et le respect du vivant sont désormais la règle.

Citons deux lieux emblématiques requalifiés dans le cadre de ce vaste chantier : le jardin Marie Ducher qui sera conforté comme lieu de vie du quartier et de rencontres intergénérationnelles, avec la rénovation du mobilier de jeux, d'assises et des tables ainsi que la création d'un cheminement piéton végétalisé et convivial ; la rue Stéphane Coignet par ailleurs dans le cadre, vous le savez, de notre ambition de sécurisation des rues d'école, le plan de circulation du quartier a été remis à plat pour le protéger de cette circulation excessive et permettre la création prochaine d'une zone apaisée dite « zone de rencontre » devant l'école et le collège dont le parvis sera généreusement végétalisé.

Compte tenu de l'ampleur du projet qui va toucher à la fois la voirie, l'éclairage public, la végétation, les réseaux, les aires de jeux et sportives pour un montant de plus de 3,6 M€, la présente délibération vise, afin de faciliter la coordination des travaux, à désigner un maître d'ouvrage unique en la personne de la Métropole de Lyon.

Si ces éléments vous conviennent, je vous propose d'approuver le programme général de cette opération, d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique à la Métropole,

d'autoriser monsieur le Maire à la signer et à solliciter toute participation financière ou subvention et à affecter ces dépenses.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme BERTRAND, je vous passe la parole pour l'acquisition du tènement qui nous permettra d'aménager le jardin Schwartz.

**4707 - Lyon 8<sup>e</sup> PUP Patay - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon auprès de la société Lyon Les Moteurs de la parcelle CI 506 Aménagement du jardin et de la promenade entre la route de Vienne et la rue Colonel Arnaud Beltrame - EI 08314 - N° inventaire 08314 T 001-01 Lancement de l'opération n° 08314001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagement urbain 2015-2020 », programme 00016 - Direction des Espaces Verts**

**Mme BERTRAND.** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération sur l'acquisition d'une parcelle dans le quartier de Grand Trou. Dans le cadre du PUP Patay, notre plan de mandat prévoit la réalisation d'un jardin déjà dénommé le jardin Louise et Joseph Schwartz et d'une venelle piétonne entre la route de Vienne et la rue Beltrame. Sur les 35 000 m<sup>2</sup> alloués à la construction de logements, seuls 2 300 m<sup>2</sup> ont été préservés par l'ancienne mandature pour la réalisation d'un espace vert. Nous, et certainement les habitants et les habitantes du quartier, aurions souhaité davantage. Mais comme on ne peut pas revenir sur ce point, nous allons nous en contenter et offrir aux habitants un espace végétalisé, un îlot de fraîcheur ainsi qu'une traversée piétonne apaisée pour y accéder.

Cet aménagement a fait l'objet d'une concertation afin de recueillir les envies des habitants sous deux formes. Il y a eu au mois de novembre dernier, un atelier *in situ* et un espace numérique sur la plate-forme Oye.participer. Nous l'avons menée en même temps que celle sur l'espace Dumont afin de définir en complémentarité l'aménagement de ces deux espaces.

Si cela vous convient, je vous propose d'adopter cette délibération et de voter favorablement l'acquisition de cette parcelle pour un montant d'environ 203 000 €, ainsi que les travaux de végétalisation estimés à 600 000 €. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? Mme BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - J'aimerais poser une question à Madame l'Adjointe. Pouvez me rappeler ce que le PUP Patay a financé dans notre arrondissement ?

**Mme BERTRAND.** - Une école, une crèche.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - C'est tout ? Des éclairages, la venelle, la nouvelle voie, la voie nouvelle, c'est le PUP Patay également. Effectivement, on peut déplorer les 2 000 m<sup>2</sup> de superficie de terre-plein, de végétalisation en revanche, vous occulterez juste que ce tènement de 35 000 m<sup>2</sup> nous a permis justement de financer une école, une crèche, une voirie grâce à ce PUP Patay. Je rappelle juste que récemment, nous avons dû voter en Conseil municipal – et je tiens à le rappeler, sur la méthode et pas tant sur le fond –, une augmentation de la taxe d'aménagement où dans le 8<sup>e</sup> justement on avait épargné cette taxe, elle a été augmentée de 20 %, donc des impôts supplémentaires pour justement payer ces équipements. Ce PUP Patay nous permettait justement d'éviter d'avoir ces impôts supplémentaires, puisque ce sont les privés qui payent les équipements publics. Ça aurait été plus judicieux de le préciser dans vos propos liminaires avant de nous parler de ce tènement et du montant qu'on doit voter. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Je vais me permettre une petite réaction. Déjà, je ne suis pas sûr que vous ayez bien compris la taxe d'aménagement, ce n'est pas nous qui la supportons, très clairement, ce sont les promoteurs qui vont la payer, ce n'est pas nous. Il faut être clair sur le sujet, ce n'est pas un impôt qui sort de la poche des Lyonnais et des Lyonnaises très clairement. Je vous ai écoutée, Mme BACHA-HIMEUR, écoutez-moi. Je ne vous demande pas si on a raison ou pas raison, je rappelle simplement ce qu'est la taxe d'aménagement. Deuxièmement, si vous voulez mon avis sur le PUP Saint-Vincent-de-Paul et sur le PUP Patay, il me semble que les contreparties pour le 8<sup>e</sup> arrondissement sont tout de même assez faibles. J'ai vécu ça dans d'autres municipalités sur des projets de cette ampleur, nous aurions pu espérer un peu plus d'équipements publics que ceux qui ont été donnés. Et que le PUP paye la voirie et l'éclairage, excusez-moi, on ne va pas en faire un plat.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - Je suis désolée, vous ne pouvez pas dire qu'au final ce n'est pas le Lyonnais ou la Lyonnaise qui va payer. Vous pensez que le promoteur va supporter cette taxe, qu'il va se l'absorber et réduire ses marges ? Mais dans quel monde vous vivez ? Sincèrement, vous ne pensez pas qu'*in fine* c'est le pauvre citoyen qui doit se loger qui va la payer cette taxe d'aménagement ? Vous ne pouvez pas, je ne peux pas vous laisser dire ça. Après, vous parlez des PUP, moi je demande à voir. Vous nous avez vendu 6 000 logements par an, qu'est-ce que vous avez produit ? Regardez tout ce qu'on vote, tous les logements sociaux.

**M. LE MAIRE.** - On en reparlera à la fin du mandat, Mme BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - À chaque Conseil, on en parle, Monsieur le Maire. Regardez, à chaque fois on parle des logements que nous avons construits sous notre mandature.

**M. LE MAIRE.** - Si vous vous promenez dans le 8<sup>e</sup> il y a des grues un peu partout et vous verrez qu'à la fin du mandat, on fera le bilan des constructions qu'on aura mises en œuvre, mais ce n'est pas un concours le bilan des constructions. Ça n'est pas un concours, on pense et on construit la ville de manière un peu différente.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme PERRIN, je vous passe la parole pour les jobs saisonniers. Excusez-moi, il a été retiré ce rapport donc le 5120 sur le déploiement de la marque Ici.C.Local.

#### *Emploi – Commerce*

~~5155 – O5155 – Jobs saisonniers – Opération 2023 – Direction Sécurité Prévention~~

*Rapport retiré*

**5120 – Déploiement de la marque Ici.C.Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts. - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

**Mme PERRIN.** - Je vous remercie pour la correction. Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous avez parlé en début de Conseil d'arrondissement de la MESA qui est une des réalisations que nous faisons en faveur de l'alimentation. Nous avons d'autres réalisations en faveur de l'alimentation, nous avons notamment actuellement – et je le site maintenant au cas où des Lyonnais ou Lyonnaises ne seraient pas au courant et seraient intéressés –, un appel à projets en faveur de l'alimentation qui peut soutenir des projets liés à de l'alimentation en court-circuit et de qualité, avec une forte qualité de l'alimentation. On est aussi beaucoup dans le soutien aux épiceries solidaires, comme Épicerie et Épi

C'est Bon, mais nous attaquons là une autre dimension de l'alimentation, du soutien à l'alimentation de qualité avec le travail que l'on peut faire sur les marchés.

Ce label Ici.C.Local est un label qui a été créé avec l'INRA et la Métropole de Montpellier, afin de permettre aux consommateurs de mieux déterminer sur les marchés les produits, les aliments qui ont été produits dans un circuit court c'est-à-dire autour de chez eux, dans leur métropole. La Ville de Lyon se propose avec l'INRA de reproduire cette expérimentation qui est déjà en cours sur 7 départements différents (Hérault, Aveyron, Gard, etc.). Cette expérimentation va avoir lieu sur cinq marchés lors du premier trimestre 2023, et sera reportée après sur les 80 marchés restants. Dans ces cinq marchés, nous pouvons quand même noter la présence du marché Ambroise Courtois, du marché de Monplaisir. À noter que c'est quand même la présence de ce marché, sur la base du volontariat, c'est-à-dire que c'est l'association du marché de Monplaisir qui s'est portée volontaire pour être présente sur cette expérimentation.

Si cette proposition de soutien à cette expérimentation retient votre agrément, je vous propose de voter favorablement.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je vous laisse la parole pour la délibération suivante concernant l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif.

**5087 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2023 pour un montant total de 59 100 € - Direction du Développement Territorial**

**Mme PERRIN.** - Il s'agit du renouvellement d'un soutien financier aux chantiers jeunes, donc chantiers dits « loisirs » ou « éducatifs », qui sont des chantiers coconstruits avec les associations de prévention spécialisée à destination des adolescents, donc les personnes de 14 à 18 ans ou les 16-25 ans. Ces associations coconstruisent en partenariat avec les MJC, la mission locale, les centres sociaux, les régies de quartier, etc., un encadrement large de ces jeunes pour leur permettre soit durant une période de vacances scolaires, notamment les périodes d'été, soit sur des périodes plus longues, de se mettre dans des activités, de leur faire découvrir de nouveaux horizons, de les sortir de leur quotidien et de les mettre dans un environnement de travail, de cohésion, de cohabitation avec des acteurs qu'ils ne rencontreraient pas en temps normal. C'est un renouvellement puisque cette délibération existait déjà sur 2022. Nous pouvons noter que sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, nous avons en 2022 la présence uniquement des deux MJC Monplaisir et Laënnec Mermoz. Nous avons cette année une troisième proposition portée par le centre social pour un montant de 1 600 € complémentaires.

Et donc, je vous propose de voter favorablement le fait de soutenir ces chantiers au niveau de l'arrondissement mais également au niveau de la ville.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

M. PESCHE, je vous passe la parole pour les quatre délibérations suivantes, la première concernant la réfection du gazon synthétique au Clos-Layat.

*Jeunesse et Sport*

**5121 – Stade Clos-Layat rénovation du gazon synthétique terrain n° 1 - Lancement de l'opération n° 08258011 et affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20004 - Direction des Sports**

**M. PESCHE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être succinct peut-être sur cette délibération qui traite de la rénovation du terrain n° 1 du Clos-Layat. C'est une rénovation qui était prévue dans le cadre du plan pluriannuel de la Ville de Lyon, donc nous avons déjà eu à délibérer sur ce sujet. Ce terrain a été réalisé en 2008, il est fréquenté essentiellement par les écoles et les collèges et quelques équipes de notre arrondissement. Il s'agit ici de voter le renouvellement du revêtement du gazon synthétique et l'ensemble des travaux liés, et notamment je tiens à préciser que le remplissage de ce gazon synthétique se fera à partir de matériaux naturels. La livraison de l'équipement est prévue pour 2024. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

On passe à l'attribution d'une subvention à Sprint Évolution.

**5118 – Attribution d'une subvention d'investissement de 3 000 € à l'association Lyon Sprint Évolution pour le renouvellement du parc de vélos de son École de Cyclisme - Approbation d'une convention mixte - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004 - Direction des Sports**

**M. PESCHE.** - Pour cette subvention de 3 000 € à l'association Lyon Sprint Évolution, je voudrais vous rappeler que cette association pratique le cyclisme de loisir et en compétition autour de trois disciplines : le cyclisme de route, de piste et le cyclo-cross. Le club compte 180 adhérents dont 42 femmes, et notamment une équipe nationale 1 de femmes. Le club possède une école de cyclisme accessible à partir de sept ans et je vous invite à aller les visiter, notamment au niveau du vélodrome de la Tête d'Or. Cette association souhaite donc renouveler son parc de vélos à destination du jeune public. À cet effet, il a prévu un budget prévisionnel global de 6 500 €, et on vous propose par cette délibération d'allouer une subvention de 3 000 €.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

On passe à la subvention à l'ASVEL féminin.

**5072 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 281 350 € à la SAS Lyon ASVEL Féminin - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS Lyon ASVEL Féminin au titre de la saison 2022-2023 - Direction des Sports**

**M. PESCHE.** - Il est également proposé aujourd'hui de conclure une nouvelle convention-cadre au titre de la saison 2022-2023. Je vous rappellerais juste qu'on a déjà délibéré pour les années précédentes sur ce type de convention. Il est proposé ici d'approuver une attribution d'une subvention de fonctionnement de 281 000 €, notamment au titre des missions d'intérêt général sur lesquelles le club s'engage. Il s'engage à les poursuivre et à les développer, notamment autour de plusieurs axes que je vais vous rappeler ici. Vous avez le détail des actions dans le projet de délibération autour de l'égalité femmes-hommes, de la promotion des pratiques sportives et du sport santé, de l'écoresponsabilité et du lien avec les autres structures du territoire.

Je voudrais en profiter pour féliciter le club pour son très beau début de saison en championnat et leur souhaiter notamment leur meilleur succès pour le match de jeudi en Pologne.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et la dernière concernant l'attribution des subventions aux différents clubs de sport.

#### **5071 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023 - Approbation de conventions cadre et de conventions d'application financière avec ces associations - Direction des Sports**

**M. PESCHE.** - Monsieur le Maire, je vais me déporter sur cette délibération, en tant que président de l'Office des sports de Lyon je ne peux pas prendre part au vote.

**M. LE MAIRE.** - D'accord. M. BACHER, c'est à vous.

**M. BACHER.** - Bonjour à toutes et tous.

Pour la seconde année consécutive, les associations ont remis un dossier nouveau format de demande de subventions, afin de mieux connaître leur structuration, leur champ d'action dans le domaine du sport et l'ensemble des actions entreprises sur le territoire. Les associations ont ainsi pu mettre en valeur les actions des clubs en matière notamment d'égalité femmes-hommes, d'inclusion et d'écoresponsabilité.

La Ville de Lyon les a accompagnées depuis le printemps 2022, avec notamment des fiches thématiques et des formations pour aider ces associations, les associations qui le souhaitaient, à s'emparer de ces sujets. Nous tenons d'ailleurs à remercier l'ensemble des services de la direction des Sports et du contrôle de la Gestion pour leur implication dans cette démarche qui était très attendue. La campagne a été ouverte auprès de 500 associations sportives lyonnaises, qu'elles aient déjà ou non par le passé bénéficié de subventions. Pour notre arrondissement on peut noter qu'on a le plaisir de soutenir financièrement de nouvelles pratiques sportives comme les échecs ou le krav-maga.

En 2023, on a une augmentation des subventions allouées à neuf associations pour un montant total de 9 500 € d'augmentation. Une seule association va voir son montant diminué, c'est le handisport lyonnais, une baisse de 2 500 € qui s'est faite en accord avec son président, dans le but de réduire petit à petit notre trésorerie abondante. Deux associations n'ont pas renouvelé leur demande de subvention, le Milo's Club et l'Espace Aïkido qui ont été relancées et rencontrées. La hausse se fait donc de 9 500 € cette année, elle était de 8 500 € l'année précédente. Nous, on considère que ça témoigne tout autant du dynamisme de nos clubs qui s'inscrivent pour beaucoup dans nos préoccupations sociales et écologiques.

Je vous demande donc, mes chers collègues, Monsieur le Maire, d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Questions, remarques ? M. COHADE.

**M. COHADE.** - Non, c'est juste une petite remarque sur le nom d'un club, je l'ai perdu, l'Étoile cycliste de Monplaisir, Monplaisir sans « t ». C'est moi qui vous parle d'orthographe en plus.

**Mme BACHA-HIMEUR.** - C'est le krav-maga, plutôt Israël et krav-manga plutôt l'Asie. Juste rappeler que l'on n'est pas dans les mêmes Japon, ce n'est pas la même chose au cas où.

**M. LE MAIRE.** - Nous veillerons à rectifier ces petites erreurs.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et on arrive à la dernière délibération avant de partager un verre à l'occasion de ce premier Conseil de l'année. M. BÉCART, je vous passe la parole pour l'adaptation des droits de stationnement dans le cadre de la mise en place de la ZFE.

### *Mobilité – voirie*

#### **5171 – Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés : correction d'une erreur matérielle - Direction de la Mobilité Urbaine**

**M. BECART.** - Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une correction d'une erreur matérielle dans la délibération qui avait été approuvée lors du Conseil d'arrondissement du 23 juin 2022 et du Conseil municipal du 7 juillet suivant, qui portait sur le remboursement des droits de stationnement pour les propriétaires de véhicules particuliers concernés par la première étape de la ZFE.

**M. LE MAIRE.** - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. AUZAL, M. COHADE, M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. PELAEZ*)

Adopté à la majorité.

Nous nous retrouvons le 1<sup>er</sup> mars 2023 à 18 h 30 ici et je vous invite à partager un verre à l'occasion du premier Conseil de l'année et des bons vœux.

### Compléments au compte-rendu du CA du 10 janvier 2023 :

En premier lieu, est joint au présent message, l'étude relative au stationnement présentée par M. Bécart.

En second lieu, concernant plus spécifiquement la question budgétaire sur les lignes 6234 frais de réception et 6232 fête et cérémonie. Le BP 2023 concernant les frais de réception sont réduits du fait de l'absence d'élection. En 2022, les frais des plateaux repas notamment ont porté sur 4 tours d'élection. Concernant la ligne fête et cérémonie en augmentation, ce budget permettra de financer les événements prévus sur 2023 et rassemblés désormais entièrement sur la dotation d'animation locale.

En 3<sup>ème</sup> lieu, sur le rapport 5091 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, la question portait sur la contribution de la CAF directement auprès des structures. Sur ce point, avec le nouveau contrat enfance jeunesse devenue CTG – convention territoriale globale, la contribution est directement versée par la CAF au centres sociaux et MJC pour l'accueil des enfants. Il s'agit du bonus de territoire. Je vous confirme que cette nouvelle modalité de versement est bien à l'euro prêt même si le système a été rendu un peu plus complexe. Dans tous les cas, cela n'est jamais en défaveur de la structure. Par exemple, sur les bonifications appliquées par la CAF en fonction de l'offre proposée : si sur 10 places d'enfant accueilli, la structure intègre des enfants porteurs de handicap, la CAF appliquera un bonus financier. Par ailleurs, le bonus de territoire est revalorisé chaque année afin de tenir compte au mieux de l'inflation.

Enfin, dans le cadre de l'opération des ambassadeurs du livre :

- certaines écoles ne sollicitaient pas de service civique à savoir (maternelle Mermoz A et B, maternelle PE Victor, maternelle Herriot, maternelle Bastié).
- Seules deux écoles à ce jour sont en attente d'un 50 % (Elémentaire Giono, maternelle J. Macé).
- Toutes les autres écoles sont pourvues en service civique. Toutefois, le GS S. Signoret, la maternelle Combe Blanche et la maternelle Delorme recherche un complément de 50 % en plus du temps plein déjà présent.